



COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Budget principal
et
Budgets annexes

RAPPORT DE PRESENTATION

(Conseil métropolitain du 29 juin 2017)

Sommaire

Table des matières

INTRODUCTION	3
PRESENTATION CONSOLIDEE DE L'EXECUTION DES NEUF BUDGETS DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR	5
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	8
I - Les recettes de fonctionnement	8
II - Les dépenses de fonctionnement	26
III – Analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne	39
B - SECTION D'INVESTISSEMENT	41
I - Les recettes d'investissement	41
II - Les dépenses d'investissement	44
C – LA SITUATION DES EMPRUNTS METROPOLITAINS AU 31 DECEMBRE 2016	52
D – LES RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2016	58
E – LA DETERMINATION DU RESULTAT LIBRE D'AFFECTATION	58
CONCLUSION	58
 ANALYSE DETAILLEE PAR BUDGET	59
BUDGET PRINCIPAL	60
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	69
BUDGET ANNEXE DE L'EAU	73
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS	76
BUDGET ANNEXE NICE MERIDIA	81
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	83
BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT	85
BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES PORTUAIRES	88
BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DES M.I.N. D'AZUR	90

INTRODUCTION

Les Finances locales de 2016 s'inscrivent dans un contexte de profonds mouvements de réorganisation territoriale et financière tels qu'ils ont été déterminés par la loi portant sur la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe).

Le passage de vingt deux à treize régions, les transferts de compétences des départements vers les régions et les métropoles, de nouvelles intercommunalités aux contours élargis, la réorganisation des services de l'Etat en région, sont allés de pair avec la poursuite de la forte baisse des dotations de l'Etat et une hausse des contraintes financières.

Dans cet environnement en mutation, les dotations de l'Etat ont affiché une troisième année consécutive de baisse, puisque l'enveloppe des concours financiers de l'Etat a encore diminué de près de 3,7 milliards d'euros en 2016 comme en 2015, et ce après une première baisse historique de 1,5 milliard d'euros en 2014.

Concrètement, la baisse a été supportée par la dotation globale de fonctionnement (D.G.F), qui représente le principal concours financier aux collectivités territoriales.

Dans ce contexte économique et financier national, marqué par un effort de rétablissement des comptes publics demandé par l'Etat au travers d'une réduction sans précédent des dotations, qui s'apparente à une véritable asphyxie financière, la Métropole n'a pas renoncé à ses engagements et a réussi, en 2016, à maintenir ses priorités politiques affichées dans la continuité des orientations financières établies depuis le début de mandat, à savoir :

- ❶ La poursuite, à périmètre constant, de la maîtrise des charges de personnel et des dépenses de fonctionnement courant ;
- ❷ La poursuite d'une ambitieuse programmation pluriannuelle des investissements métropolitains 2014 – 2020 autour des grandes priorités suivantes :
 - développement économique et innovation au service de la création d'emplois ;
 - politique d'offre de logements volontariste ;

- réalisation d'équipements structurants destinés à renforcer l'attractivité du territoire métropolitain ;
- amélioration de la qualité de vie des habitants et accroissement de la solidarité avec les communes, au travers notamment de services publics performants ;

③ La mise en œuvre d'une stratégie de financement des investissements avec le bénéfice, pour la première fois, de financements extérieurs significatifs, notamment de la part de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, permettant ainsi de pallier la nouvelle réduction drastique des dotations de l'Etat ;

④ La stabilité des taux de fiscalité pesant sur les ménages et les entreprises, alors qu'au niveau national le quinquennat qui s'est achevé aboutit à une pression fiscale accrue.

PRESENTATION CONSOLIDÉE DE L'EXECUTION DES NEUF BUDGETS DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Ce rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2016 s'appuie sur les réalisations budgétaires au regard des quatre principaux axes ci-dessus évoqués.

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du cinquième exercice budgétaire de la Métropole et permet ainsi de vérifier la réalisation des objectifs définis lors du vote du budget primitif.

Il clôture ainsi le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution comptable de l'année écoulée, tant en dépenses qu'en recettes, en concordance avec le compte de gestion 2016 établi par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques de Nice Municipale.

Le compte administratif 2016 est réalisé conformément aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget principal et le budget annexe de Nice Méridia, et de la nomenclature budgétaire et comptable M4 pour les autres budgets annexes de la Métropole.

Le compte administratif compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque compte du budget ;
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres et de mandats correspondant à chaque compte budgétaire.

Il se présente sous la même forme que le budget primitif et se divise en deux sections (fonctionnement et investissement). Chaque section est clôturée par des balances et des vues d'ensemble récapitulatives faisant ressortir le résultat dégagé par chaque section.

Ce rapport de présentation 2016 est détaillé selon les quatre axes suivants :

- ❖ une présentation générale de l'exécution du budget destinée à mesurer les grands équilibres de la Métropole ;
- ❖ un compte-rendu des réalisations de l'exercice par rapport aux prévisions budgétaires ;

- ❖ la détermination des résultats de l'exercice, agrégation des résultats du budget principal et des huit budgets annexes, en vue de leur affectation au titre de l'exercice 2016 ;
- ❖ un examen détaillé de l'exécution budgétaire 2016 pour chacun des neuf budgets.

Par ailleurs, pour une plus grande lisibilité, les tableaux récapitulatifs des dépenses et recettes de ce rapport dissocient les dépenses et recettes des directions ressources mutualisées (ville de Nice et métropole Nice Côte d'Azur) des dépenses et recettes effectuées hors du champ de la mutualisation.

L'exécution consolidée du budget pour l'exercice 2016 (opérations réelles et d'ordre), répartie en neuf budgets, se présente donc selon le tableau suivant:

Section	Budget	Recettes (en €)	Dépenses (en €)
Fonctionnement	Budget Principal	573 703 078	530 135 888
	Budget annexe des Transports	206 422 839	206 530 565
	Budget annexe de l'Assainissement collectif	69 349 813	50 763 027
	Budget annexe de l'Eau	7 695 051	8 510 354
	Budget annexe de la régie autonome des MIN d'Azur	5 119 151	4 747 121
	Budget annexe des Parcs de stationnement	2 660 075	3 629 421
	Budget annexe des Activités portuaires	1 964 848	2 092 659
	Budget annexe de l'Assainissement non collectif	169 252	19 831
	Budget annexe Nice Méridia	6 018 840	1 900 243
Total Fonctionnement		873 102 947	808 329 109
Investissement	Budget Principal	166 056 199	188 280 291
	Budget annexe des Transports	258 485 730	241 198 141
	Budget annexe de l'Assainissement collectif	38 582 000	34 793 901

	Budget annexe de l'Eau	4 376 935	4 217 434
	Budget annexe de la Régie autonome des MIN d'Azur	206 353	147 195
	Budget annexe des Parcs de Stationnement	321 638	197 028
	Budget annexe des Activités portuaires	211 849	462 699
	Budget annexe de l'Assainissement non collectif	6 918	-
	Budget annexe Nice Méridia	1 900 243	18 840
	Total Investissement	470 147 865	469 315 529
	TOTAL GENERAL	1 343 250 813	1 277 644 638

Les dépenses (réelles et d'ordre) s'élèvent à :

- 808,33 M€ en section de fonctionnement.
- 469,32 M€ en section d'investissement.

Les recettes (réelles et d'ordre) s'élèvent à :

- 873,10 M€ en section de fonctionnement.
- 470,15 M€ en section d'investissement.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et prise en compte des résultats antérieurs de clôture, le résultat consolidé libre d'affectation pour l'exercice 2016 s'élève à 85 572 588 €.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 873,10 M€

Elles sont réparties de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Voté 2016	Réalisé 2016	Dont recettes mutualisées	Dont autres recettes
013	Atténuations de charges	256 000	2 036 305	657 616	1 378 689
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	226 348 877	203 352 617	66 601 973	136 750 644
73	Impôts et taxes	178 569 039	179 553 420	-	179 553 420
731	Impôts locaux (contributions directes et fiscalité reversée)	211 124 212	210 792 443	-	210 792 443
74	Dotations et participations	238 634 133	207 400 508	-	207 400 507
	<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	64 946 025	64 946 025	-	64 946 025
	<i>dont allocations compensatrices</i>	5 190 597	5 131 193	-	5 131 193
	<i>dont dotation de compensation pertes de bases de CET</i>	9 818 345	9 880 175	-	9 880 175
	<i>dont dotation globale de décentralisation</i>	825 000	906 741	-	906 741
	<i>dont participations et subventions</i>	157 854 166	126 536 374	-	126 536 373
75	Autres produits de gestion courante	28 615 256	15 263 770	300 749	14 963 021
Total recettes de gestion courante		883 547 517	818 399 063	67 560 338	750 838 725
76	Produits financiers	1 558 000	1 790 929	-	1 790 929
77	Produits exceptionnels	2 399 007	10 767 043	261 184	10 505 860
78	Reprises sur amortissements et provisions	17 116 417	16 878 856	-	16 878 856
Total recettes réelles		904 620 941	847 835 891	67 821 522	780 014 369
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	25 641 610	25 267 056	-	25 267 056
Total recettes d'ordre		25 641 610	25 267 056	-	25 267 056
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		930 262 551	873 102 947	67 821 522	805 281 425

1. Les recettes réelles de fonctionnement (847,84 M€)

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de 847 835 891 € sur l'exercice 2016. Elles sont en augmentation de + 3,06% par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse est pour partie liée à une augmentation des recettes de gestion courante, dont :

✓ +11% des produits du service du domaine et des ventes diverses (+20,23 M€) suite à un apurement important de sommes sur les comptes d'attente de Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques dans le cadre d'une démarche de qualité comptable ;

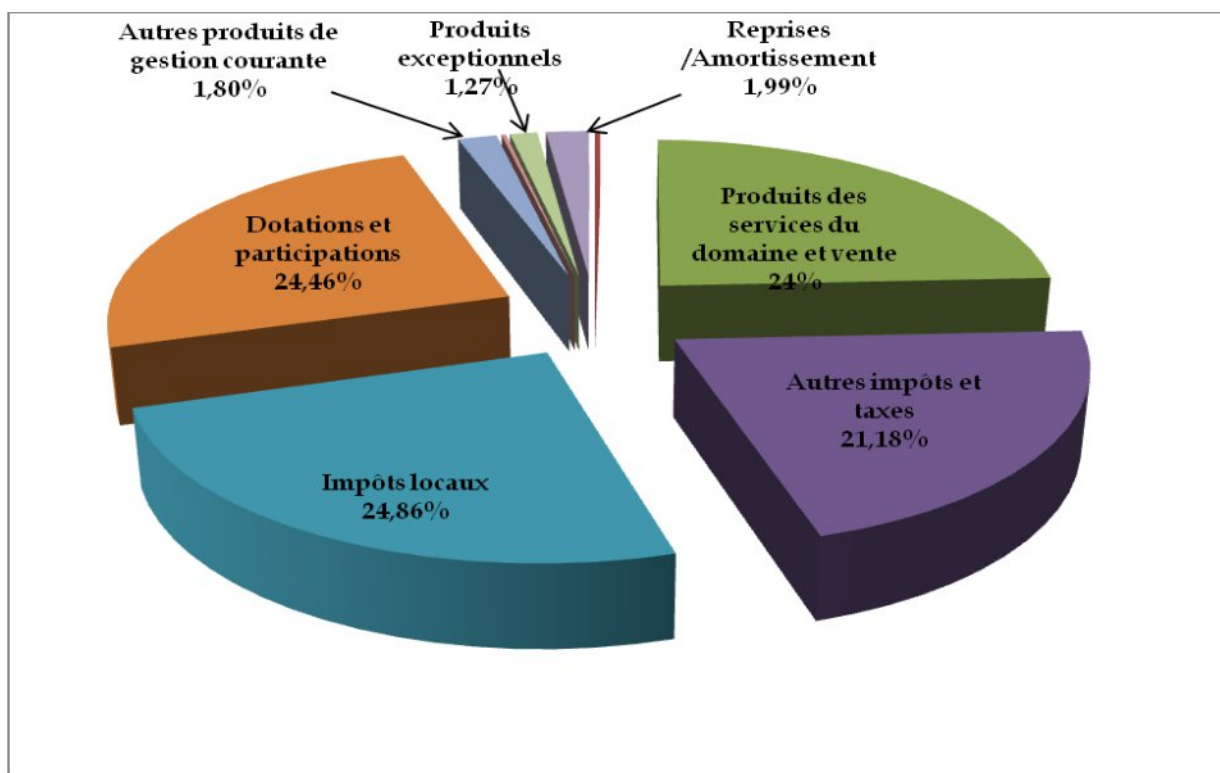
✓ + 82% des atténuations de charges (+0,92 M€), liées à des remboursements sur rémunération du personnel, de charges patronales pour du personnel métropolitain ou des reversements sur titres de restauration.

Cette hausse est pour une autre partie liée à une augmentation conséquente (+ 6,4 M€) des recettes de produits exceptionnels dans le cadre également d'apurement de recettes anciennes.

Les recettes réelles de participations, perçues dans le cadre de la mutualisation entre la Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Nice et le Centre Communal d'Action Sociale de Nice, s'établissent à la somme de 67 821 522 €.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2016, hors mutualisation, s'élèvent quant à elles à la somme de 780 014 369 €.

Les recettes réelles de fonctionnement, au titre de l'année 2016, se ventilent entre les principaux postes budgétaires suivants :



1.1 Les recettes de gestion courante (818,4 M€)

Parmi les recettes réelles, les recettes de gestion courante s'exécutent pour 818 399 063 € (96,53%).

Elles sont ventilées selon les cinq postes suivants :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2016
013	Atténuations de charges	2 036 305
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	203 352 617
73	Impôts et taxes	390 345 863
74	Dotations et participations	207 400 508
75	Autres produits de gestion courante	15 263 770
Total recettes de gestion courante		818 399 063

Le montant total est en légère hausse de +0,10% par rapport à l'exercice 2015 et se ventile en :

- ☐ 66 902 723€ de recettes mutualisées (-3,3%) ;
- ☐ 751 496 341€ de recettes hors mutualisation (+0,42%).

A - Chapitre 013 « atténuation de charges » (2,04 M€)

Ce chapitre comptabilise 2 036 305€ de recettes (dont 32,3% de recettes mutualisées).

Il correspond essentiellement à des remboursements de charges patronales pour du personnel métropolitain ou à des reversements de salaires indus.

B - Chapitre 73 « impôts et taxes » (390,35 M€)

Ce chapitre comptabilise 390 345 863 € de recettes fiscales qui sont réparties de la manière suivante :

Compte	Libellé	Réalisé 2015	Réalisé 2016
73111	Taxe d'habitation (TH)	86 656 715	85 795 915
73111	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	52 094	52 261
73111	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	358 011	359 421
73111	Rôles supplémentaires de taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	44 478
73111	Rôles supplémentaires de taxe d'habitation	941 842	1 009 413
73111	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	75 567 350	76 007 667
73111	Rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises	2 558 888	3 710 173
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	30 942 325	32 108 359
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	5 908 576	6 451 587
73114	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	3 456 733	3 492 507
73111	Attributions de compensation (négatives)	1 049 222	1 049 222

73128	Versement SRU	494 791	711 440
Total impôts locaux (contributions directes et fiscalité reversée)		207 986 547	210 792 443
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	97 270 700	98 961 085
7331	Rôles supplémentaires de TEOM	162 404	934 940
7364	Prélèvement sur le produit des jeux (Paris hippiques)	744 782	751 485
Total impôts et taxes (Budget principal)		306 164 433	311 439 953
734	Versement transports	75 444 024	78 905 910
Total impôts et taxes (Budget annexe des Transports)		75 444 024	78 905 910
Total chapitre 73 – Impôts et taxes		381 608 457	390 345 863

Après reversement de 25 906 164 € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R), ce chapitre enregistre une recette nette d'un montant total de 364 439 699 €, soit 42,99 % du montant des recettes réelles de fonctionnement.

Ce chapitre est en légère progression de + 2,29% par rapport à l'année 2015, essentiellement liée à une hausse des rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises (+ 44,99%), résultant de rectifications d'impositions réalisées par les services fiscaux.

B-1 – Les contributions directes (210,45 M€)

Il convient de rappeler que, depuis 2011, la Métropole perçoit des contributions directes qui se composent à la fois d'impôts ménages (taxes foncières sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation) ainsi que des impôts professionnels (cotisation foncière des entreprises (C.F.E), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E), imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (I.F.E.R), taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Ces contributions ont ainsi rapporté 210 454 661 € en 2016.

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe n'ont pas évolué depuis la création de l'E.P.C.I. Les taux des taxes transférées consécutivement à la réforme de la taxe professionnelle ont été également maintenus à leur niveau antérieur.

❖ la fiscalité ménages (87,26 M€)

Elle représente 87 261 488 € en 2016, soit 41,40% des recettes provenant des contributions directes.

Ce montant est ventilé selon le tableau suivant

Compte	Libellé	Réalisé 2015	Réalisé 2016
73111	Taxe d'habitation	86 656 715	85 795 915
73111	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52 094	52 261
73111	Rôles supplémentaires de taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	44 478
73111	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	358 011	359 421
73111	Rôles supplémentaires de taxe d'habitation	941 842	1 009 413
Total fiscalité ménages		88 008 662	87 261 488

Le montant global a diminué en raison de l'augmentation du nombre de personnes exonérées de taxe d'habitation en 2016, et qui ne l'avaient pas été en 2015 en raison de la suppression de la demi-part de quotient familial des foyers ayant élevé seuls des enfants. Ces exonérations ont été réintroduites par la loi de Finances 2016 jusqu'en 2017 et seront supprimées de façon dégressive à compter de 2018.

Les bases d'imposition de taxe d'habitation exonérées ont ainsi augmenté de + 29,43 % entre 2015 et 2016.

La fiscalité ménages comprend :

- La taxe d'habitation (TH), d'un montant de 85 795 915 €, qui constitue la principale recette fiscale directe de la Métropole. Elle représente 98,32 % de la fiscalité ménages ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), d'un montant de 52 261 € auquel se rajoutent 44 478 € de rôles supplémentaires ;
- La taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties d'un montant de 359 421 €, anciennes parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, désormais perçues par la Métropole.

❖ la fiscalité économique (121,77 M€)

Elle représente 121 770 293 € en 2016, soit 57,77% des recettes provenant des contributions directes.

Ce montant est réparti selon le tableau suivant

Compte	Libellé	Réalisé 2015	Réalisé 2016
73111	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	75 567 350	76 007 667
73111	Rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises	2 558 888	3 710 173
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	30 942 325	32 108 359
73113	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	5 908 576	6 451 587
73114	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	3 456 733	3 492 507
Total fiscalité économique		118 433 872	121 770 275

– La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E), assise sur la valeur locative des biens immobiliers destinés à l'activité des entreprises, représente un produit total de 79 717 840 € en 2016, dont 3 710 173 € au titre de rôles supplémentaires.

Le taux de la C.F.E est de 28,88 %. Il reste inchangé depuis la mise en place de cet impôt en 2010 conformément aux engagements pris par la Métropole.

Le produit de la C.F.E est en progression de +2,04 % par rapport à l'année 2014, traduisant ainsi l'attractivité du territoire métropolitain et la pertinence des actions menées pour la renforcer.

– La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 152 500 €, selon le principe de la territorialisation. Elle est répartie entre les établissements de l'entreprise située sur le territoire de l'E.P.C.I en fonction de l'effectif employé (2/3) et de la valeur locative des immobilisations imposées à la CFE (1/3).

Ce produit s'élève à 32 108 359 € en 2016, soit une variation de + 3,77%, traduisant un dynamisme économique des entreprises installées sur le territoire métropolitain.

La Métropole perçoit également deux autres recettes fiscales, à savoir :

– la Taxe sur les Surfaces Commerciales (T.A.S.C.O.M) dont le produit vient en diminution de la D.G.F et s'élève à 6 451 587 €, en progression de + 9,19 %, résultant du développement des surfaces commerciales sur le territoire métropolitain ;

– l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), prélevée principalement sur les transformateurs électriques et les stations radioélectriques, représente un montant de 3 492 489 € (dont 5 090 € de rôles supplémentaires), en progression de + 1,03% par rapport à 2015.

Cette taxe est ventilée de la manière suivante :

- production photovoltaïque :	7 877 €
- production d'électricité hydraulique :	331 945 €
- transformateurs électriques :	1 653 872 €
- stations radioélectriques :	1 479 583 €
- canalisations de gaz :	14 122 €

B-2 – Les autres produits fiscaux (181,31 M€)

Ils s'élèvent à la somme de 181 314 082 €, et sont ventilés de la manière ci après.

❖ Le produit des taxes parafiscales (179,55 M€)

Il est composé de :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) qui s'élève à 99 896 025 € en 2016, dont 66 506 € de rôles supplémentaires, et constitue la principale recette.

Le taux d'imposition, soit 10,90 %, reste inchangé depuis 2005 sur le territoire métropolitain.

Son produit évolue de + 2,53 % par rapport à l'exercice 2015 en raison de la diminution de 3,48% des bases exonérées en faveur des entreprises justifiant de l'enlèvement des déchets par le biais de prestataires privés.

- le Versement transports (V.T), prélèvement dû par les entreprises et établissements publics employant onze salariés et plus, qui constitue un produit affecté au budget annexe des transports.

Son produit, soit 78 905 910 €, représente ainsi 18,7% des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe des transports. Il a progressé de + 4,59% par rapport à l'année précédente.

- le prélèvement au titre des jeux et paris hippiques, fixé par l'article 85 de la loi de finances pour 2013. Il est calculé au prorata des enjeux des courses hippiques, sur les territoires desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes ; il est indexé annuellement sur les prix à la consommation, hors tabac.

Perçu pour la première fois en 2014 par la Métropole, en lieu et place des communes, le montant s'est élevé en 2016 à la somme de 751 485 €.

❖ Le produit de la fiscalité reversée (1,76 M€)

Ce produit représente 1 760 662 € en 2016, et comprend :

- Les attributions de compensation (AC) négatives, qui représentent le solde négatif entre les ressources et charges transférées à la Métropole par les communes membres après validation définitive de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) du 29 novembre 2010. Elles s'analysent comme des "versements de fiscalité".

Le solde des A.C négatives (sept communes concernées) s'élève à la somme de 1 049 222 €. Ce montant est resté inchangé en 2016 dans l'attente du rapport définitif de la C.L.E.C.T relative à la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2012, ainsi que des quatre communes intégrées au 1^{er} janvier 2014.

- Les versements des prélèvements - loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U) qui correspondent au prélèvement opéré au profit de la Métropole, en sa qualité de délégataire de l'Etat pour les Aides à la pierre, sur les communes membres en constat de carence au regard du nombre de logements sociaux.

A ce titre, le montant de ce produit s'est élevé en 2016 à la somme de 711 440 €, en progression de +43,79% par rapport à 2015.

C - Chapitre 74 « *dotations, participations et compensations d'exonération* » (207,4 M€)

Ce chapitre comptabilise 207 400 508€ de recettes, réparties selon les postes ci-après.

C1- Les concours financiers et compensations fiscales de l'Etat (80,86 M€)

Ils sont en forte diminution depuis 2013, dernière année avant la réduction drastique de la dotation d'intercommunalité destinée à participer au redressement des comptes publics de l'Etat.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	Evolution (%) 2014- 2016
Dotation d'intercommunalité	31 972 934	21 535 959	11 188 827	-65,01
Dotation de compensation (ex compensation suppression part salaire-CPS)	56 041 032	54 817 964	53 757 198	-4,08
Dotation générale de décentralisation-transports	821 741	821 741	821 741	Sans objet
Dotation générale de décentralisation-PLU	-	-	85 000	-
Compensations fiscales - pertes de bases de CET	-	10 501 839	7 800 942	-25,72 (*)
Dotation de compensation taxe professionnelle	825 887	825 887	825 887	Sans objet
Dotation unique des compensations TP	2 067 647	1 251 471	1 253 346	-39,38
Compensation exonérations de taxe d'habitation	5 226 508	5 866 864	5 131 193	-1,82
Total concours de l'Etat et compensations fiscales	96 955 749	95 621 725	80 864 134	-16,60

(*) Evolution 2016/2015

- La dotation d'intercommunalité, d'un montant de 11 188 827 € en 2016, est perçue par la Métropole au titre de l'article L. 5211-29 du C.G.C.T. Elle représentait, jusqu'en 2013, une somme de 60€ par habitant.

Après contribution au redressement des finances publiques, la dotation d'intercommunalité de la Métropole a accusé une nouvelle baisse de - 46,75% pour l'année 2016, faisant suite à celle de - 10,32% en 2014 et - 32,64% en 2015, portant ainsi le montant à 19,03 € par habitant seulement.

- La dotation de compensation, destinée à compenser la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, entre 1999 et 2003, fait désormais partie de la dotation globale de fonctionnement. Elle constitue une "variable d'ajustement" qui compense les hausses mécaniques d'autres composantes de la D.G.F (variations de la population.) et également l'augmentation en volume de dotations de péréquation auxquelles la Métropole ne peut prétendre (DSU et DSR, DNP...).

Cette dotation a diminué de - 4,08 % par rapport à 2014 pour s'élever en 2016 à 53 757 198 €.

- Les dotations de compensation fiscales (compensation au titre des exonérations de taxe professionnelle et compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation) visent à

compenser les diverses mesures nationales ayant entraîné une perte de produit fiscal des collectivités et établissements bénéficiaires (ex allocations relatives à la taxe professionnelle, réductions pour créations d'établissement, diminution de taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste...). D'un montant de 15 011 368 € en 2016, elles jouent le rôle de "variables d'ajustement" au sein de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat.

- La Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D) constitue la contrepartie financière de transferts de compétences auparavant exercées par l'Etat.

En sa qualité d'autorité organisatrice des transports urbains, la Métropole Nice Côte d'Azur bénéficie de la Dotation Générale de Décentralisation des Autorités Compétentes pour l'Organisation des Transports Urbains (D.G.D - A.C.O.T.U) au titre des "transports scolaires". Le montant reste inchangé depuis 2011, et s'élève à la somme de 821 741 €.

La Métropole, au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme, a également bénéficié en 2016 de la Dotation Générale de Décentralisation - Concours particulier - PLU d'un montant de 85 000 €.

C2- Les dotations de compensation : Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (57,7 M€) et Conseil Régional P.A.C.A (10,9 M€)

Les dotations de compensation du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, ainsi que de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, correspondent au coût des charges transférées lors de la création de la Métropole en 2012. A la base, ces dotations de compensation étaient indexées sur l'évolution nationale de la D.G.F, conformément à l'article 12 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Afin de respecter le principe de la neutralité budgétaire de ces transferts, la loi a confié à la C.L.E.R.C.T, présidée par le Président de la Chambre Régionale des Comptes territorialement compétente, le soin de fixer le montant de la dotation de compensation due par le Département et la Région au titre de ces transferts.

La loi de Finances rectificative pour 2015 a supprimé cette indexation, de telle sorte que ces dotations sont désormais figées.

Initialement arrêtée à la somme forfaitaire de 50 M€, la dotation de compensation versée par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, pour les transferts de compétences liées aux routes, aux transports scolaires ainsi qu'à la promotion à l'étranger du territoire, s'est élevée à la somme de 44 160 156 € en 2016, identique à celle de l'an passé.

Toutefois, suite au décret n° 2013-1137, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, le périmètre de la Métropole a été modifié par le retrait de la commune de Coaraze, et l'intégration des communes de Bonson, Gattières, Gilette et Le Broc. Cette modification a eu une incidence sur le transfert des compétences départementales correspondantes, et *de facto* les ressources nécessaires à l'exercice normal de ces nouvelles compétences.

Aussi, et à la suite d'une C.L.E.R.C.T réunie le 29 septembre 2016, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes a procédé en 2016 à un réajustement de la compensation financière, due au titre des années 2014 et 2015, en versant une somme complémentaire de 2 789 124 €.

Enfin, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes rembourse annuellement à la Métropole l'annuité des emprunts qu'il a transférés, soit un montant de 10 742 437 € en 2016.

Le montant de la dotation de compensation versée depuis 2012 par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur à la Métropole, au titre du transfert de la compétence de la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques, est inchangé et s'est élevé à la somme de 10 976 €.

C3- Les subventions et participations diverses (11,83 M€)

Les subventions et participations diverses reçues par des partenaires financiers, tous budgets confondus au titre du fonctionnement de la Métropole, se sont élevées en 2016 à la somme de 11 833 861 €.

Ces recettes sont quasiment stables par rapport à l'an passé (11,85 M€). Seul le mode de répartition a évolué, le Département des Alpes-Maritimes ayant diminué les subventions allouées.

Les ressources provenant des fonds structurels européens ont quant à elles doublé en 2016 par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-après retrace les principaux produits encaissés selon les budgets concernés.

BUDGETS	NATURE DE LA RECETTE		REALISE 2016 (en €)	REALISE 2015-Pour mémoire (en €)
Budget principal	Etat	AGENCE de l'EAU- Contrat de baie	26 701	
		Politique de la Ville : ANRU-PNRQAD	910 316	
		AMO Ecocité	30 026	
		DDTM -NATURA 2000	109 144	
		FIPHFP-Aménagement de postes	275 268	
	Sous-total Etat		1 351 455	864 630
	Région P.A.C.A	Cellule animation	22 050	
		Politique de la Ville	97 041	
		Plateforme-Rénovation énergétique	15 664	
	Sous-total Région P.A.C.A		134 755	219 782
BA des Transports	Département des A-M	Interventions économiques	68 220	
		RSA	231 000	
	Sous-total Département des A-M		299 220	1 191 359
	Fonds structurels européens	ADEME- FEDER-PLIE	621 122	
		Projet CITYOPT	74 060	
		FSE -PLIE	679 003	
		Projet URBAN EMPATHY	6 547	
		FAU	151 859	
	Sous-total Fonds structurels européens	Actions économiques et gestion du territoire	204 965	
			1 737 556	723 182
	TOTAL Budget PRINCIPAL		3 522 986	3 003 198
	Département des AM	Lignes régulières de voyageurs	2 940 994	
		Desserte du CADAM	297 537	
		Transports scolaires	1 043 079	
	Sous-total Département des A-M		4 281 610	4 274 625

	Communes	Remboursement de navettes- Participations lignes	104 699	
	Sous-total Communes		104 699	203 165
TOTAL Budget Annexe des TRANSPORTS			4 386 309	4 477 790
BA Assainissement Collectif et non Collectif	Agence de l'Eau	Primes d'épuration	3 860 919	
	Département des AM	Extension réseau assainissement (Vésubie)	63 647	
TOTAL Budget Annexe de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF et NON COLLECTIF			3 924 566	4 369 682
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			11 833 861	11 850 670

C4- Les subventions versées aux budgets annexes (57 M€)

Il convient enfin de noter qu'en 2016, la Métropole a procédé à des flux croisés inter-budgets en versant 57 000 000 € de subvention d'équilibre au budget annexe des transports.

D - Chapitre 70 "produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public" (203,35 M€)

En contrepartie des services publics rendus aux usagers, la Métropole Nice Côte d'Azur a encaissé 203 352 617 € de recettes, réparties entre les différents budgets ci-après.

Budgets	2015 (en €)	2016 (en €)	Taux d'évolution
Budget principal	78 049 046	83 812 471	+7,38%
Budget annexe des transports	45 589 539	43 027 075	-5,62%
Budget annexe de l'assainissement collectif	47 061 578	59 131 680	+25,65%
Budget annexe de l'eau	6 910 130	6 012 791	-13%
Budget annexe de la régie autonome des M.I.N d'azur	4 131 072	4 044 191	-2,11%
Budget annexe des activités portuaires	1 238 192	1 167 809	-5,74%
Budget annexe de l'assainissement non collectif	141 750	156 600	+10,64%
Budget annexe Nice Méridia	-	6 000 000	+100%
TOTAL	208 761 589	203 352 617	-2,6%

Les produits des services représentent 23,98 % du montant des recettes réelles de fonctionnement de 2016. Malgré une augmentation exceptionnelle de + 25,65% sur le budget annexe de l'assainissement collectif (soit près de 12 M€ de redevances d'assainissement encaissées en plus par rapport à l'année précédente), ces produits ont globalement diminué de -2,6% par rapport aux produits constatés en 2015, essentiellement du fait du transfert des redevances d'eau perçues depuis 2015 par la Régie Eau d'Azur, d'une diminution des remboursements liés à des impayés d'abonnement au réseau de transports publics de voyageurs, ainsi que d'une diminution des redevances domaniales sur l'ensemble des ports métropolitains.

Enfin, la diminution des recettes de la régie des M.I.N d'azur est liée au fait qu'en 2015, la Métropole a bénéficié de la part de la société des autoroutes Estérel Côte d'Azur Provence-Alpes d'une indemnisation exceptionnelle de 375 525 € au titre de la perte des redevances d'occupation foncière suite à l'aménagement de la section Saint-Laurent du Var/Nice Saint-Augustin de l'autoroute A8.

Les principaux produits perçus au titre de l'exercice des compétences métropolitaines sont détaillés dans le tableau ci après .

BUDGETS	Nature de la recette	Exécuté 2016
Budget principal	Participation de la Ville de Nice et du CCAS de Nice aux dépenses de fonctionnement de la gestion mutualisée	67 841 457
	Participation de la ville de Nice et du CCAS de Nice aux dépenses de prestations de nettoyage (manifestations ponctuelles)	1 262 146
	Mise à disposition de personnel (SEMIACS, SYMITAM...)	598 074
	Participation des communes à la mise à disposition du service instruction des permis de construire	447 958
	Recyclage des déchets, dépôts dans les déchetteries	9 277 441
	Redevance spéciale ordures ménagères	2 751 392
	Remboursement élections régionales	196 075
	Redevance d'occupation du domaine public (voirie-éclairage public)	1 083 389
	Diverses analyses de l'eau et de l'air (laboratoire de l'environnement)	144 277
	Prestations de matérialisation au sol des sorties de garages - remboursement par les riverains	28 956

	Vente ouvrage "Entre mer et montagne"	29 022
	Régie publicitaire du tramway	56 904
	Régie "gens du voyage"	67 220
	Redevances d'archéologie préventive	4 974
	Loyers et charges - pépinières d'entreprises	23 186
BA des Transports	Recettes provenant de la billetterie des transports urbains (scolaire et lignes régulières)	39 627 961
	Redevance occupation domaine public "vélos Bleus"	24 752
	Impayés RLA	3 374 361
BA de l'Assainissement collectif	Redevance d'assainissement	58 161 753
	Participation Financière à l'assainissement collectif (PFAC)	596 012
	Remboursement d'analyses diverses	154 049
	Remboursement des extensions de réseau jusqu'aux boîtes de branchement par les usagers	219 866
BA de l'Eau	Redevances versées par les délégataires	2 712 852
	Vente d'eau au SIEVI	197 388
	Remboursement par la Régie Eau d'Azur des personnels mis à disposition à titre onéreux	2 203 095
	Remboursement des travaux réalisés sur le réseau d'eau potable par les usagers	195 526
	Remboursement de frais par le budget principal	114 372
	Redevance prélèvement Agence de l'Eau	589 558
BA de la Régie autonome des MIN d'Azur	Produits des redevances facturées aux maraîchers	4 044 191
BA des activités portuaires	Produits des redevances domaniales	1 167 809
BA de l'Assainissement non collectif (SPANC)	Produits des contrôles effectués sur le réseau d'assainissement non collectif (installations existantes et nouvelles)	156 600
BA Nice-Méridia	Cession de terrains aménagés (Îlot Robini)	6 000 000
TOTAL PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES		203 352 617

➤ Chapitre 75 "*autres produits de gestion courante*" (15,26 M€)

D'un montant de 15 263 770 €, il s'agit de recettes diverses et produits accessoires au titre de l'exercice des compétences de la Métropole ou de l'optimisation de la gestion de son patrimoine qui se ventilent entre les différents budgets selon le tableau ci-après.

Budgets	Nature de la recette	Exécuté 2016
Budget principal	Revenus des locations d'immeubles	3 679 982
	Participation aux frais de nettoyage lors des manifestations organisées par la Ville de Nice	359 004
	Participation des agents relevant d'un service mutualisé au coût des titres restaurants	756 522
	Redevance versée par le délégataire du Crématorium de Nice (transfert de la compétence au 01/01/2016)	1 076 538
	Remboursement de taxes foncières (UVE Ariane)	94 955
	Remboursement de la taxe foncière par le budget annexe de la régie autonome des MIN d'azur	378 766
	Remboursement de titres restaurants millésimés	169 810
BA des Parcs de Stationnement	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	2 411 192
	Refacturation de la TEOM aux délégataires	234 630
	Locations places de stationnement	13 720
BA des Transports	Redevance d'occupation de terrains	63 498
	Redevance location de panneaux publicitaires sous abris de voyageurs	882 193
	Participation des agents au coût des titres restaurants	16 106
	Recettes locations vélos bleus"	702 312
	Redevance DSP "autos bleues"	14 497
	Locations de places de stationnement	35 826
BA de l'Assainissement Collectif	Participation versée par le syndicat intercommunal d'assainissement des communes de la Colle sur Loup, Villeneuve Loubet, St. Paul de Vence et Roquefort les Pins aux charges d'exploitation de la station d'épuration de Cagnes sur Mer	1 730 149
	Participation des agents au coût des titres restaurants	21 821
	Revenus des locations d'immeubles	136 234
BA de l'Eau	Remboursement par la Régie Eau d'Azur des dépenses exposées par le BA de l'eau dans le cadre du mandat de gestion provisoire	586 952
	Participation aux travaux de renouvellement de canalisations (SIECL)	582 849
	Participation des agents au coût des titres restaurants	12 144
	Location de terrains pour des antennes-relais	11 785
BA de la Régie Autonome des MIN d'Azur	Redevances d'occupation des terrains du MIN (refacturation aux locataires de divers frais)	516 891
	Participation des agents au coût des titres restaurants	7 661
BA des Activités Portuaires	Refacturation aux fermiers et concessionnaires de la taxe foncière	765 950
	Participation des agents au coût des titres restaurants	1 782
TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE		15 263 770

1.2. Les produits financiers et exceptionnels (29,44 M€)

Ils s'élèvent à la somme de 29 436 828 € et sont ventilés selon les chapitres suivants :

❖ Chapitre 76 "*produits financiers*" (1,8 M€)

Parmi ces produits, d'un montant total de 1 790 929 €, figurent :

- ❑ 1 058 757 € au titre du fonds de soutien pour le réaménagement en 2015 de deux emprunts structurés transférés à la Métropole en 2008 ;
- ❑ 637 763 € de dividendes au titre des actions détenues dans le capital de la société Aéroport Nice Côte d'Azur ;
- ❑ 94 409 € au titre de remboursements par la Régie Eau d'Azur des emprunts qui lui ont été transférés.

❖ Chapitre 77 "*produits exceptionnels*" (10,77 M€)

D'un montant de 10 767 044 €, les produits exceptionnels se ventilent entre les différents budgets comme suit :

Budgets	Nature de la recette	Exécuté 2016
Budget principal	Arrêt juillet 2013-DGFIP	2 768 037
	Etat-Reconstitution d'avance	741 184
	Pénalités sur marchés	280 748
	Indemnisations de sinistres par les assurances	343 675
	Mandats annulés sur exercices antérieurs	886 619
	Cessions immobilières	663 329
	Condamnation contentieux	134 625
	Cessions de véhicules et de matériels	36 234
	Produits exceptionnels divers	447 465
BA des Transports	Régularisation de charges pour fait de grève	2 567 305
	Régularisation de recettes par la Régie Ligne d'Azur	1 337 000
	Condamnation contentieux	2 085
	Pénalités sur marchés	76 712
	Mandats annulés sur exercices antérieurs	108 415
	Indemnisations de sinistres par les assurances	4 256
	Cessions de véhicules et de matériels	3 408
	Produits exceptionnels divers	3 824

BA de l'Assainissement collectif	Mandats annulés sur exercices antérieurs	41 644
	Pénalités sur marchés	750
	Cessions de véhicules et de matériels	4 810
	Indemnisations de sinistres par les assurances	4 297
	Condamnation contentieux	3 000
	Produits exceptionnels divers	67 339
BA de l'Eau	Produits exceptionnels divers	5 164
BA de l'Assainissement non collectif (SPANC)	Indemnisations de sinistres par les assurances	473
BA des Activités Portuaires	Mandats annulés sur exercices antérieurs	8 487
	Produits exceptionnels divers	6 731
BA de la Régie Autonome des MIN d'Azur	Mandats annulés sur exercices antérieurs	138 773
	Indemnisations de sinistres par les assurances	58 638
	Produits exceptionnels divers	3 177
BA de Nice Méridia	Produits exceptionnels divers (CD 06)	18 840
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		10 767 044

❖ Chapitre 78 "*reprises sur amortissements et provisions*" (16,88M€)

Totalisant une somme de 16 878 856 €, ce chapitre se ventile en :

- ❑ 12 600 000 € sur le budget principal au titre d'une reprise de provisions :
 - ❖ De 2,3M€, constituée au cours des exercices précédents, afférente au risque pour emprunts structurés qui ont fait l'objet de remboursements durant l'année 2014 ;
 - ❖ De 10,3M€ pour risque afférent à des contentieux de travaux sur la voie P. MATHIS à ce jour clôturés.
- ❑ 285 025 € sur le budget annexe de la régie autonome des M.I.N d'azur au titre de créances estimées douteuses.
- ❑ 3 993 831 € sur le budget annexe des transports au titre d'un contentieux indemnitaire sur la ligne 1 du tramway, devenu caduque.

2. Les recettes d'ordre de fonctionnement (25,27 M€)

Avec un montant de 25 267 056 €, elles comprennent essentiellement les amortissements de subventions transférables ainsi que les différences sur réalisations d'actifs.

Ces écritures trouvent leur contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

II- Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) : 808,33 M€

Tous budgets consolidés, ces dépenses de fonctionnement se ventilent entre les différents chapitres budgétaires comme suit :

Chapitre	Libellé	Voté 2016	Réalisé 2016	Dont dépenses mutualisées	Dont dépenses hors mutualisation
011	Charges à caractère général	315 755 339	303 908 916	22 416 652	281 492 264
012	Charges de personnel	192 130 066	188 894 716	65 601 760	123 292 956
014	Atténuations de produits	89 140 861	89 125 796	-	89 125 796
65	Autres charges de gestion courante	121 660 402	77 313 390	4 142 800	73 170 590
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	110 000	109 841	-	109 841
	Total dépenses de gestion courante	719 033 098	659 352 659	92 161 212	567 191 447
66	Charges financières	46 440 180	36 991 389	-	36 991 389
67	Charges exceptionnelles	32 732 808	29 975 534	286 651	29 688 883
68	Dotations aux provisions	125 000	50 064	-	50 064
69	Impôts sur les bénéfices	110 000	100 976	-	100 976
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-
	Total dépenses réelles	798 441 086	726 470 622	92 447 863	634 022 759
023	Virements à la section d'investissement	45 628 286	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	140 074 102	81 858 487	-	81 858 487
	Total dépenses d'ordre	185 702 388	81 858 487	-	-
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	984 143 474	808 329 109	92 447 863	715 881 246
002	Résultat de fonctionnement reporté	236 430			

1. Les dépenses réelles de fonctionnement (726,47 M€)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de 726 470 622 € sur l'exercice 2016. A périmètre constant, elles sont en diminution de - 1,05% par rapport à l'année précédente.

Cette baisse est essentiellement liée à la poursuite de la mutualisation des directions supports d'une part, et d'autre part à la réorganisation mesurée et progressive des directions opérationnelles en charge des dépenses de gestion des compétences métropolitaines.

Elles se répartissent selon les chapitres ci après :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Evolution (en %)
011	Charges à caractère général	299 905 007	303 908 916	+1,33
012	Charges de personnel	187 747 868	188 894 716	+0,61
014	Atténuations de produits	82 528 828	89 125 796	+7,99
65	Autres charges de gestion courante	93 168 070	77 313 390	-17,01
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	39 622	109 841	NS
	Total dépenses de gestion courante	663 389 395	659 352 659	-0,6
66	Charges financières	36 642 918	36 991 389	+0,95
67	Charges exceptionnelles	30 974 612	29 975 534	-3,23
68	Dotations aux amortissements et provisions	3 090 629	50 064	-98,38
69	Impôts sur les bénéfices	100 888	100 976	+0,09
022	Dépenses imprévues	-	-	-
	Total dépenses réelles	734 198 441	726 470 622	+1,05

La masse salariale représente le second poste de dépenses après les charges de fonctionnement à caractère général. Ces deux postes représentent près de 68% des dépenses réelles de fonctionnement en 2016. Il convient cependant de noter que l'évolution de la masse salariale a été contenue, avec une augmentation très faible par rapport à l'exercice précédent compte tenu des contraintes liées aux décisions gouvernementales. De plus, 63 M€ sont compensés en majeure partie par les participations de la ville de Nice et du CCAS.

1.1 Les charges de gestion courante (659,35 M€)

Totalisant 659 352 659 € de dépenses, les charges de gestion courante représentent 90,76 % des dépenses réelles de fonctionnement pour 2016.

Le montant total est en légère diminution de - 0,6% par rapport à l'exercice 2015 et se ventile en :

- ❑ 92 161 212 € de dépenses mutualisées (+ 0,28%);
- ❑ 567 191 447 € de dépenses hors mutualisation (- 0,75%).

Il convient de relever qu'en 2016, la Ville de Nice a transféré à la Métropole trois nouvelles compétences, neutralisées par ailleurs dans l'attribution de compensation, qui pèsent sur les charges de fonctionnement à caractère courant, à savoir :

- ☐ La gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- ☐ L'exploitation du crématorium de Nice ;
- ☐ L'aménagement numérique.

A -Chapitre 011 "*charges à caractère général*" (303,91 M€)

Elles représentent 41,83 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2016, et sont en hausse de + 1,33 % par rapport à l'an passé. Elles sont détaillées ci-après, par compétence métropolitaine.

➤ Les transports (163,97 M€)

Il s'agit essentiellement du transport scolaire, du transport public de voyageurs ainsi que des activités qualifiées de transport durable, à savoir les vélos bleus en libre service ainsi que l'auto-partage via des véhicules électriques répartis sur près de 70 stations et 9 communes.

Ainsi, les dépenses à caractère général de cette compétence recouvrent entre autres :

- le montant de la contribution financière versée à la régie ligne d'azur pour 143,02 M€ ;
- le coût des compensations financières à verser aux transporteurs en charge des lignes départementales, au titre du remboursement des lignes pénétrantes dans le périmètre métropolitain, pour 5,69 M€ ;
- le coût des marchés relatifs aux transports scolaires pour 5,53 M€ ;
- le coût du marché relatif à la gestion des vélos bleus pour 3,14 M€ ;
- la gestion directe de lignes de transports pour un montant de 1,36 M€ ;
- le coût de la maintenance du mobilier urbain et du matériel, ainsi que diverses enquêtes sur le niveau technique et la qualité du réseau pour 0,81 M€ ;
- les enquêtes en terme de mesure de la qualité de service rendu, de satisfaction des usagers, de lutte contre la fraude, ainsi que des études de restructuration du réseau pour 0,8 M€ ;

- les honoraires, frais d'actes et de contentieux pour 0,82 M€ ;
- les dépenses diverses de location immobilière pour 0,7 M€ ;
- les dépenses diverses liées à l'occupation temporaire du domaine privé pour 0,6 M€ ;
- les autres dépenses de fonctionnement courant (signalétique, prestations évènementielles, primes d'assurances, impôts, carburants, fournitures..) pour 1,5 M€.

➤ Le développement durable et la mise en valeur de l'environnement (66,8 M€)

Les deux lois "Grenelle" ont fait des collectivités territoriales des acteurs majeurs du développement durable en étendant leur champ de compétences dans le domaine de la politique énergétique, en leur permettant de développer des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et d'intervenir dans le domaine de la production utilisant des sources d'énergies renouvelables.

Les services d'eau, d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers, représentent des obligations à la charge de ces collectivités territoriales dans le cadre de leurs obligations en matière d'hygiène, de salubrité et de satisfaction des besoins élémentaires des citoyens.

Ainsi, les dépenses à caractère général de cette compétence métropolitaine recouvrent :

- l'assainissement collectif, comprenant à la fois l'exploitation des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement ainsi que l'assainissement non collectif (analyse et contrôle des installations tant nouvelles qu'existantes). Dans une perspective de protection des ressources en eau, la Métropole a élaboré sur son territoire une politique ambitieuse dans le domaine de l'assainissement, en consacrant ainsi pour 24,78 M€ de dépenses ;
- le service public de collecte et de traitement des déchets ; les deux lois "Grenelle" ont fixé des priorités pour la collecte et le traitement des déchets (prévention, réemploi, recyclage, autre valorisation notamment sous forme d'énergie, élimination). Pour y répondre, la Métropole met en œuvre tous les jours les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour collecter, trier, traiter et valoriser la production des déchets ménagers tout en protégeant son environnement. Ainsi, en 2016, ce service a totalisé pour 29,32 M€ de dépenses ;
- la propreté, comprenant le nettoyage mécanisé de la voirie, le nettoyage des lieux publics et des marchés en plein air est un des enjeux majeurs de la Métropole qui a consacré

3,30 M€ ;

- l'hydraulique, le pluvial recouvrant l'exploitation du réseau de rejet des eaux de pluie et de ruissellement, ainsi que des travaux de conditionnement climatique, ont totalisé pour 5,65 M€ de dépenses ;
- l'eau, et notamment l'achat d'eau en gros et le reversement de la redevance pollution à l'Agence de l'Eau, pour 3,47 M€ ;
- la gestion des bouches de puisage et des hydrants, pour 0,19 M€ ;
- diverses actions en faveur de la protection de l'environnement pour 0,1 M€

➤ La voirie métropolitaine, l'éclairage public et les parcs de stationnement (23,40 M€)

Le patrimoine routier actuel de Nice Côte d'Azur comptabilise plus de 2.000 km de voies à entretenir, rénover et gérer, dont 800 km transférées du Conseil départemental des Alpes-Maritimes au moment de la transformation de l'E.P.C.I en Métropole.

Par ailleurs, depuis 2008, année correspondant au transfert de la compétence éclairage public à l'intercommunalité, la Métropole prend toutes les mesures visant à réduire le nombre de kWh consommés et à maîtriser le temps d'allumage des candélabres.

Le budget 2016 de cette compétence se répartit comme suit :

- l'entretien de la voirie métropolitaine, gérée par sept subdivisions disséminées sur le territoire, pour 7,89 M€ ;
- l'éclairage du réseau routier pour 7,67 M€ ;
- la signalisation routière pour 2,74 M€ ;
- la maintenance des équipements structurants et des ouvrages d'art pour 5,1 M€.

➤ Le développement et l'aménagement économique (3,62 M€)

La Métropole Nice Côte d'Azur a pour ambition de fonder un nouveau modèle de développement économique (création dans la vallée du Var d'un territoire éco-exemplaire, de démonstration et d'expérimentation à l'échelle européenne). Elle veut rendre son territoire attractif en permettant l'implantation de nouvelles entreprises, en favorisant le développement de celles qui y sont déjà installées et en modernisant les zones d'activités économiques dédiées à l'accueil des entreprises au travers des actions suivantes :

- actions de promotion et de communication (mise en place d'un schéma d'accueil des entreprises, participations aux salons MIPIM, SIMI, Entrepreneurs Cadre-Emploi notamment, publications, etc.) ;
- soutien et développement de l'activité économique du moyen et du haut pays ;
- mise en place d'outils stratégiques d'analyse et de pilotage du développement du territoire (prestations d'intelligence économique, observatoire de l'investissement, études d'urbanisme commercial) ;
- actions en faveur de la réussite du projet Nice Premium (accompagnement du Centre Européen d'Entreprises Innovantes (CEEI) et de l'Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD) ;
- gestion des marchés d'intérêt National ;
- gestion des ports de plaisance métropolitains.

➤ L'urbanisme, l'aménagement opérationnel et le foncier (0,55 M€)

La Métropole réalise pour le compte des communes membres des études programmatiques, des expertises techniques et des évaluations de travaux dans le cadre des futures opérations d'aménagement.

Elle conduit pour le compte des communes qui la sollicitent l'ensemble des procédures d'adaptation des documents de planification (plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme) ainsi que la prescription du plan local d'urbanisme intercommunal.

➤ Le logement, la politique de la ville, le renouvellement urbain et la politique d'insertion (1,52 M€)

Il s'agit de dépenses de fonctionnement permettant :

- ✓ d'assurer l'accompagnement du Programme d'Intérêt Général (P.I.G) de la Métropole, des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H) Haut Pays et du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (P.N.R.Q.A.D), et de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) / relogement dans le cadre du Programme Local de l'Habitat Métropolitain ;
- ✓ de participer à la mise en œuvre des opérations de rénovation urbaine (dépenses d'entretien, de gardiennage, d'information des habitants des ensembles en cours de

rénovation) ;

- ✓ d'assurer les actions du P.L.I.E et du Contrat de ville ;
- ✓ d'assurer la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

➤ L'administration (30,63 M€)

Le montant brut total de 30 629 947 €, se décompose en :

- dépenses administratives des services communs exposées pour le compte de la Ville de Nice, du C.C.A.S de Nice et de la Métropole ;
- dépenses fonctionnelles exposées pour les seuls besoins administratifs de la Métropole.

Le montant des dépenses administratives des services communs doit toutefois être minoré de la participation à percevoir de la Ville de Nice et du C.C.A.S de Nice, soit 16 165 106 €.

Ainsi, le montant total des charges administratives de la Métropole, net des participations versées par la Ville de Nice et le C.C.A.S de Nice à la mutualisation des services fonctionnels, s'établit donc à 14 464 842 €.

B- Chapitre 012 "*charges de personnel et frais assimilés*" (188,90 M€)

D'un montant total de 188 894 715 €, ces charges représentent 26% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2016. La progression de ces charges est demeurée néanmoins mesurée par rapport à l'année précédente, puisqu'elles ont globalement évolué de + 0,6%.

Elles se décomposent en :

- Charges de personnel des directions mutualisées : 65 879 288 € ;
- Charges de personnel hors mutualisation : 123 015 427 €

Il convient de préciser qu'en 2016, la Métropole a dû absorber sur la masse salariale des mesures gouvernementales importantes par leur impact, la création de nouveaux services communs ainsi que le portage en année pleine des services communs constitués courant 2015, et enfin des recrutements de personnel opérationnels afin de mener à bien les projets métropolitains (tramway et création de nouvelles S.T.E.P notamment).

- La masse salariale a supporté des charges nouvelles à hauteur de + 1,8M€ du fait principalement de :
 - L'augmentation du point d'indice de rémunération de la fonction publique, + 0,6% à compter du 1^{er} juillet 2016, soit + 0,5 M€ ;
 - La majoration du taux de la cotisation employeur de C.N.R.A.C.L et I.R.C.A.N.T.E.C et pensions civiles de l'Etat, soit + 0,445M€ ;
 - L'intégration dans la rémunération des agents de catégorie B d'une part des primes avec majoration de la cotisation employeur, soit + 0,3M€ ;
 - L'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (G.I.P.A), soit : 0,267 M€.
- En outre, l'intégration dans le périmètre des services communs de la Métropole, de la ville de Nice et du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice, de directions ou services nouveaux (Allo Mairies, Événementiel sportif, Relations internationales) a généré un coût de + 1, 050 M€, mais avec corrélativement une augmentation de la participation de la ville de Nice et du C.C.A.S de Nice.
- Enfin, il convient de souligner que la Métropole, au cours du même exercice, a dû assumer les effets du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T), soit une dépense totale de l'ordre de 1,1 M€.

Les mesures prises par la Métropole depuis plusieurs exercices, aux fins de maîtriser les charges de personnel (non remplacement de tous les départs à la retraite, limitation du recours aux heures supplémentaires, limitation du nombre des contractuels, réorganisation et modernisation de l'administration, développement de la mutualisation), permettent de contenir leurs évolutions tout en assurant aux agents du service public des conditions de travail et de promotion favorables.

Compte tenu de ce contexte, les charges de personnel, et frais assimilés, de l'exercice 2016 se décomposent comme suit :

Budget	Nature de la dépense	CA 2015	CA 2016
MASSE SALARIALE	Budget principal - hors services communs	106 880 233	104 673 449
	Budget principal - services communs	61 922 727	63 093 394

	Budget annexe des Transports	2 714 780	3 966 589
	Budget annexe de l'assainissement collectif	4 139 892	5 446 016
	Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)	166 379	0,00
	Budget annexe de l'eau	2 516 927	2 323 050
	Budget annexe des parcs de stationnement	69 046	152 739
	Budget annexe des activités portuaires	628 854	600 692
	Budget annexe de la régie des MIN d'azur	1 834 376	1 828 903
	TOTAL MASSE SALARIALE	180 873 214	182 084 834
TITRES RESTAURANTS	Budget principal - hors services communs	3 788 315	3 590 492
	Budget principal - services communs	1 863 432	1 980 418
	Budget annexe des Transports	80 368	116 304
	Budget annexe de l'Assainissement collectif	131 168	164 272
	Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)	5 040	0,00
	Budget annexe de l'Eau	88 912	85 536
	Budget annexe des parcs de stationnement	696	2 400
	Budget annexe des activités portuaires	13 528	13 368
	Budget annexe de la régie des MIN d'azur	54 784	54 616
	TOTAL TITRES RESTAURANTS	6 026 243	6 004 406
MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PENALITES FIPHFP	Budget principal	848 411	805 476
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL et FRAIS ASSIMILES		187 747 868	188 894 716

C- Chapitre 014 "atténuations de produits" (89,13 M€)

Il s'agit essentiellement de dépenses qualifiées parfois de reversements de fiscalité, ventilées comme suit.

Budget	Libellé	Réalisé 2016
Budget principal	Attributions de compensation aux communes	50 884 453
	Dotation de solidarité métropolitaine	9 678 577
	Reversement au F.N.G.I.R	25 906 164
	Fonds de péréquation des ressources communales intercommunales (F.P.I.C)	2 195 455
	P.U.P St-André de la Roche	294 920
Total Budget principal		88 959 569

BA des Transports	Remboursements de versement transports aux entreprises assurant par leurs propres moyens le transport de leurs salariés	87 594
Total Budget annexe des transports		87 594
BA de l'Eau	Reversement de la redevance à l'Agence de l'Eau	78 633
Total Budget annexe de l'eau		78 633
Total "atténuations de produits"		89 125 796

D- Chapitre 65 "*autres charges de gestion courante*" (77,31 M€)

S'élevant à la somme de 77 313 390 €, elles représentent 10,64 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2016. Elles regroupent principalement :

- ✓ la subvention d'équilibre versée au budget annexe des transports (57 M€) ;
- ✓ le soutien financier aux divers partenaires de la Métropole (13,07 M€) ;
- ✓ la subvention d'équilibre versée pour l'action sociale du personnel-CESAN (3,99 M€) ;
- ✓ des indemnités, des cotisations de sécurité sociale et de retraite, des frais de mission et de formation pour les élus métropolitains (2,68 M€) ;
- ✓ des admissions en non valeur (0,26 M€) ;
- ✓ diverses autres charges, dont les droits d'usage des licences informatiques (0,23 M€) ;
- ✓ le reversement de la TEOM à la régie des M.I.N d'azur suite à l'obtention d'un dégrèvement fiscal (0,08 M€).

Pour chacune des compétences métropolitaines et selon les budgets concernés, le soutien financier aux différents partenaires se décline selon le tableau ci-après :

Budget	Compétences	Nature de la dépense	Réalisé 2016
		Subventions versées au Syndicat Mixte Stations du Mercantour et à l'Office du tourisme Espace Mercantour	5 466 286
		Subvention versée à TEAM Côte d'Azur	1 025 000
		Participation versée à l'EPA- Nice Côte d'Azur	318 000
		Subvention au SICTIAM pour l'aménagement du numérique	172 476

Budget principal	Développement économique	Subventions au titre de l'enseignement supérieur	163 000
		Subventions diverses (JCE, Chambre d'Agriculture, SAFER, GEIQ Pastoralisme Défense AOC, Guides de montagne)	90 000
		Subventions diverses manifestations	37 000
		Subvention Syndicat mixte de Roubion	23 683
		Convention « Grande traversée des Alpes »	15 000
		Subventions diverses de soutien au rayonnement du territoire et au développement économique	956 456
	Aménagement-urbanisme	Cotisation ADAAM	100 000
	Politique de la ville et du logement	Subventions à diverses associations	1 216 735
		Mission locale métropolitaine	683 900
	Environnement	Subvention «Appel à projets-Agenda 21 métropolitain»-Ed°2016	82 014
		Subvention « Ligue française contre le cancer »	46 030
		Subventions à diverses associations	77 500
		Subvention CRIGE-PACA	15 000
		Participation au fonctionnement Syndicat de la Vallée du Loup	61 063
		Participation au titre de la veille sanitaire (CHU)	50 000
BA des Transports	Transports urbains et mobilité durable	DSP « Autos bleues »	1 187 025
		Subventions pour achat de 2 roues électriques	101 867
		Cotisation SYMITAM	89 093
		Participation installation de bornes électriques	41 444
		Remboursement de travaux au SDIS 06	25 000
		Régie d'avance « Vélos bleus »	22 224
BA de l'Eau	Eau	Participation au fonctionnement du SILCEN	500 000
BA de l'Assainissement collectif	Environnement	Participation au fonctionnement du SYMISCA	410 128
		Taxes d'aménagement et redevance d'archéologie préventive	97 081
TOTAL SOUTIEN FINANCIER AUX DIVERS PARTENAIRES DE LA METROPOLE			13 073 005

1.2 Les charges financières et exceptionnelles (67,12 M€)

D'un montant total de 67 117 963€, elles se répartissent comme suit :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2016
66	Charges financières	36 991 389
67	Charges exceptionnelles	29 975 534
68	Dotations aux amortissements et provisions	50 064

69	Impôts sur les bénéfices	100 976
Total charges financières et exceptionnelles		67 117 963

A- Chapitre 66 "*charges financières*" (36,99 M€)

Les charges financières, d'un montant de 36 991 389 €, représentent 5,09 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles se décomposent comme suit :

- des intérêts annuels d'emprunts métropolitains et d'emprunts transférés par les collectivités (36 856 338 €) ;
- des intérêts courus non échus (117 531 €) ;
- des intérêts et commissions d'engagement d'emprunts et d'utilisation de la ligne de trésorerie (17 520 €).

B- Chapitre 67 "*charges exceptionnelles*" (29,98 M€)

D'un montant total de 29 975 534 €, elles représentent 4,13% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2016.

La ventilation, pour chacun des budgets métropolitains, est récapitulée dans le tableau suivant.

Budget	Nature de la dépense	Réalisé 2016
Budget principal	Redevance-DSP Unité de Valorisation Energétique de l'Ariane	24 982 652
	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 168 634
	Fonds de solidarité attentat 14 juillet	555 643
	Intérêts moratoires	331 207
	Indemnités versées aux stagiaires	92 655
	Charges exceptionnelles diverses	1 105 977
Budget annexe des Transports	Redevance - DSP « Autos Bleues »	574 543
	Divers contentieux et indemnisations amiables des préjudices subis le long du tracé de la ligne 2 du tramway	322 165

	Protocole d'entente avec la CCI des AM	167 146
	Intérêts moratoires	1 768
	Charges exceptionnelles diverses	2 465
BA de l'Assainissement collectif	Titres annulés sur exercices antérieurs	340 389
	Intérêts moratoires	8 296
	Charges exceptionnelles diverses	3 325
BA de l'Eau	Majoration de la redevance à l'Agence de l'Eau	119 964
	Titres annulés sur exercices antérieurs	35 148
	Charges exceptionnelles diverses	15 904
BA des activités portuaires	Subventions Pôle Mer PACA	27 000
	Intérêts moratoires	964
BA des Parcs de stationnement	Titres annulés sur exercices antérieurs	69
BA du SPANC	Titres annulés sur exercices antérieurs	850
	Intérêts moratoires	488
BA de la Régie autonome des MIN d'Azur	Remboursements divers sinistres	79 001
	Titres annulés sur exercices antérieurs	37 586
	Intérêts moratoires	1 695
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		29 975 534

C- Chapitre 68 "*dotations aux provisions*" (0,05 M€)

La volonté de se prémunir contre les risques encourus a conduit la Métropole à constituer des provisions depuis 2010.

Ce chapitre retrace les dotations aux provisions constituées en 2016, à hauteur de 50 064 € par le budget annexe de la régie des M.I.N d'azur, au titre de créances douteuses.

D- Chapitre 69 "*impôt sur les bénéfices*" (0,1 M€)

Il s'agit de l'impôt sur les sociétés, réglé par le budget annexe de la régie des M.I.N d'azur au titre de l'exercice 2016, soit 100 976 €.

2. Les dépenses d'ordre de fonctionnement (81,86 M€)

Retracées au chapitre 042, elles correspondent aux opérations d'amortissement, ainsi que les opérations relatives aux cessions d'actifs immobilisés, soit un montant de 81 858 847 €.

Analyse de la section de fonctionnement consolidée et de l'épargne

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes ont contribué à dégager une épargne qui se décompose selon le schéma suivant.

A- L'épargne de gestion courante (156,57 M€)

Cette épargne, qui s'élève à la somme de 156 565 729 €, correspond à la différence entre les recettes de gestion courante ajoutées aux produits exceptionnels, et les dépenses de gestion courante ajoutées aux charges exceptionnelles.

Elle découle des seules opérations relatives au fonctionnement courant de la Métropole.

B- L'épargne brute ou autofinancement brut (121,37 M€)

Cette épargne correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (charges et produits financiers compris, hors produits des cessions immobilières et reprises de provisions). Elle s'élève, pour l'exercice 2016, à la somme de 121 365 269 €.

Cette épargne est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, ainsi qu'au remboursement des emprunts.

C- L'épargne nette (46,87 M€)

Elle correspond à l'épargne brute, soit 121 365 269 €, déduction faite du remboursement en capital de l'emprunt, soit 74 494 126 €, et s'élève à la somme de 46 871 143 M€.

Elle mesure ainsi l'épargne disponible pour financer les opérations d'équipement.

Récapitulatif 2016

Recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions d'immobilisations, hors produits financiers et hors reprises de provisions) (I)	846 044 962
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières et dotations aux provisions) (II)	689 479 233
Epargne de gestion courante (III) [(I) - (II)]	156 565 729
Produits financiers (IV)	1 790 929
Charges financières (V)	36 991 389
Epargne brute (VI) [(III) + (IV) - (V)]	121 365 269
Remboursement de capital (VII)	74 494 126
Epargne nette (VIII) [(VI) - (VII)]	46 871 143
Encours des emprunts métropolitains au 31 décembre 2016	1 238 173 004
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en années)	10,20

Pour mémoire, il convient de rappeler que la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport de septembre 2013 sur la gestion de la Métropole, a indiqué que la capacité de désendettement ne devait pas excéder 15 années.

Par ailleurs, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) vérifie également un autre ratio, à savoir que l'épargne de gestion ne doit pas être inférieure au remboursement de l'annuité des emprunts multiplié par 1,2, ledit ratio ayant été respecté en 2016 par la Métropole.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) : 470,15 M€

La ventilation des recettes d'investissement se présente comme suit.

Chapitre	Libellé	Voté 2016	Réalisé 2016	Dont recettes mutualisées	Dont recettes hors mutualisation
13	Subventions d'investissement	92 016 735	87 994 619	3 755 351	84 239 268
16	Emprunts et dettes assimilées	264 493 078	221 272 939	-	221 272 939
20	Immobilisations incorporelles	400 969	401 115	-	401 115
21	Immobilisations corporelles	146 232	450 162	-	450 162
23	Immobilisations en cours	226 202	319 330	-	319 330
	Total recettes d'équipement	357 283 216	310 474 987	3 755 351	306 719 636

10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	16 336 969	17 479 945	-	17 479 945
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	29 492 876	29 492 876	-	29 492 876
165	Dépôts et cautionnements reçus	53 000	36 822	-	36 822
27	Autres immobilisations financières	18 225 196	677 094	15 771	661 323
024	Produits de cessions des immobilisations	510 000	-	-	-
Total recettes financières		64 618 041	47 686 737	15 771	47 670 966
454...	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	-	11 134	-	11 134
458...	Opérations sous mandat	16 811 952	15 816 571	-	15 816 571
Total opérations pour le compte de tiers		16 811 952	15 827 705	-	15 827 705
Total recettes réelles		438 713 209	373 989 429	3 751 122	370 238 307
021	Virement de la section de fonctionnement	45 628 286	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 074 102	81 858 487	-	81 858 487
041	Opérations patrimoniales	34 568 178	14 336 771	-	14 336 771
Total recettes d'ordre		220 270 566	96 195 258	-	96 195 258
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		658 983 775	470 147 867	3 751 122	466 396 745
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	228 994			

1. Les recettes réelles d'équipement (310,47 M€)

D'un montant total de 310 474 987 €, elles représentent, en 2016, 83,02% des recettes réelles d'investissement. Le taux de réalisation est de 86,90%. Les principaux chapitres concernés sont les suivants.

➤ Chapitre 13 "*subventions d'investissement*" (87,99 M€)

Les aides aux projets d'équipement se déclinent comme suit.

Budget	Organisme subventionneur	Nature de la recette	CA 2016
Budget principal	Etat	Produit des amendes de police	7 708 650
		Politique de la ville - subventions ANRU	1 997 427
		Programme de l'ADEME (économies d'énergie)	126 360
		Agence de l'eau (subvention étude trame bleue)	21 004
		Subvention MOUS quartier des Moulins	257 067
	Communes	Participation de la ville de Nice aux dépenses d'investissements des services communs	5 503 228

		Fonds de concours pour les travaux de voirie (Cap d'Ail, Roquebillière, Saint Etienne de Tinée, Saint Jean Cap Ferrat, Saint Laurent du Var, Saint Sauveur sur Tinée, Gattières, La Tour Sur Tinée, Bonson, Eze)	646 973
	CCAS de Nice	Participation du CCAS de Nice aux dépenses d'investissements des services communs	235 465
	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Dotations cantonales	2 566 399
		Programmes d'aide (Gattières, Rimplas, Levens, Saint Etienne, Saint Dalmas)	118 034
		Contrat de plan - Colomars	89 814
		Subvention - Etudes vallon de l'Oli	25 457
	Préfecture de Région - SGAR	Subvention FEDER – SMART city innovation	390 851
	Région PACA	Subvention PNRQAD et voie structurante plaine du Var	11 053 626
	Promoteurs immobiliers	Projets Urbains Partenariaux (St Blaise, Plaine du Var)	947 518
	Syndicat intercommunal des Tenchurades	Offre de concours syndicat intercommunal de Tenchurades	65 492
BA des Transports	Ville de Nice	Fonds de concours - ligne 2 du tramway	10 000 000
	Région PACA	Subvention - ligne 2 du tramway	14 560 000
	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Subvention - ligne 2 du tramway	14 000 000
		Subvention extension ligne 1 du tramway (Pasteur)	289 094
	Etat - Caisse des Dépôts et Consignations	Optimisation énergétique du matériel roulant du tramway	1 407 000
		Subvention - ligne 2 du tramway	11 146 644
BA de l'Eau	Agence de l'Eau	Subvention – Pose de compteurs	240 254
	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Subventions (Lantosque, Saint Martin Vesubie, Saint Martin du Var, Utelle, La Bollène, Roubion, Rimplas)	276 176
BA de l'Assainissement collectif	Agence de l'Eau	Subventions dans le cadre de réalisation de stations d'épuration et de réseaux d'eaux usées	4 122 789
	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	Subvention schéma directeur Lantosque et plan d'épandage de la STEP d'Isola	3 829
	Degremont Services	Subvention Station Haliotis	195 467
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			87 994 618

➤ Chapitre 16 "emprunt et dettes assimilées" (221,27 M€)

Les recettes d'emprunts nouveaux s'élèvent à 221 272 939 €, dont 52 000 000 € sur le budget principal, 158 662 939 € sur le budget annexe des transports et 610 000 € sur le budget annexe de l'eau. Une opération de type "Revolving" a été réalisée en 2016 à hauteur de 10 M€ (en dépenses et en recettes).

2. Les recettes financières (47,69 M€)

D'un montant total de 47 686 737€, elles se décomposent comme suit :

- affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 29 492 876 € ;
- produit de la taxe d'aménagement, soit 5 642 977 € ;
- produit lié au F.C.T.V.A, soit 11 836 969 € ;
- recettes de dépôt et cautionnement d'un montant de 36 822 € ;
- recettes provenant du transfert de droit à déduction de T.V.A des délégataires de service public au titre du budget annexe de l'eau, soit 677 094 €.

3. Les opérations pour compte de tiers (15,83 M€)

Il s'agit de la réalisation d'opérations d'équipement, directes ou indirectes, assurées par la Métropole pour le compte de tiers privés, récapitulées dans le tableau ci après.

Chapitre	Libellé	Voté 2016	Exécuté 2016
4542011	Travaux réalisés d'office – Barbusse	-	701
4542013	Travaux réalisés d'office – Ruisseau	-	9 658
4542015	Travaux réalisés d'office – Stalingrad	-	696
4542016	Travaux réalisés d'office – Mirasol	-	79
4582050	Etat - Délégation aides à la pierre	9 287 312	9 409 734
4582068	Sentiers ludo-pédagogiques	-	62 236
4582195	Isola - PADS sentiers (ex-CCM)	-	52 717
4582514	Promenade des Anglais	1 400 000	1 008 527
4582515	Création passerelle Bld de la Madeleine	320 000	-
4582516	Resto Lounge	10 000	-
Total Budget principal		11 017 312	10 544 348
4582200	Convention MOA ORANGE	3 638 000	3 237 695
4582201	REA – Travaux de déviation des réseaux d'eau	1 400 000	1 389 848
Total Budget annexe des Transports		5 038 000	4 627 543
4582002	Branchements pour riverains colline Magnan	90 000	-
4582006	Travaux aéroport Côte d'Azur	10 000	-
4582007	SYMISCA - Mandat de gestion provisoire	656 640	655 815
Total budget annexe de l'assainissement collectif		756 640	655 815
TOTAL GENERAL		16 811 952	15 827 705

3. Les recettes d'ordre en investissement (96,20 M€)

Elles s'élèvent à la somme de 96 195 258 €, et correspondent pour 81 858 487 € à des amortissements, et pour 14 336 771 € à des régularisations d'avances sur marchés et intégrations de frais d'études.

II. Les dépenses d'investissement (réelles et d'ordre) : 469,32 M€

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement, pour l'exercice 2016, s'élève à 71,74 %. Elles se répartissent selon le tableau suivant.

Chapitre	Libellé	Voté 2016	Réalisé 2016	Dont dépenses mutualisées	Dont autres dépenses
20	Immobilisations incorporelles	8 439 394	3 519 573	-	3 519 573
204	Subventions d'équipement versées	11 168 730	11 122 803	-	11 122 803
21	Immobilisations corporelles	51 793 799	35 404 026	705 172	34 698 854
23	Immobilisations en cours	175 286 745	161 463 441	-	161 463 441
0101	Collecte - récurrent	2 406 420	2 365 525	-	2 365 525
0103	Eaux pluviales - récurrent	1 452 000	1 383 095	-	1 383 095
0106	Plan Aménagement Prévention Inondation (PAPI)	340 000	246 125	-	246 125
0109	Défense incendie	390 000	324 760	-	324 760
0110	Plan prévention risques incendie forêts	820 000	783 458	-	783 458
0113	Environnement- Prévention - récurrents	683 288	379 752	-	379 752
0302	Aménagement foncier	22 582 148	530 000	-	530 000
0406	ANRU	7 191 000	7 107 340	-	7 107 340
0503	Partenariat Enseignement sup. Ecocité	1 475 000	1 425 251	540	1 424 711
0701	Circulation voirie métropolit. - récurrent	380 000	376 979	-	376 979
0712	Gestion connexe de la voirie métropolit.	2 004 387	1 776 724	-	1 776 724
0714	Sécurité aménagement et développement urbain	39 596 423	39 391 642	55 143	39 446 785
0715	Pérennité, aménagement réseau structurant	26 171 062	26 038 577	-	26 038 577
0801	Accès à l'information des administrés	847 000	733 000	-	733 000
0901	Parc automobile - récurrent	2 138 020	2 137 814	1 397 130	740 684
1002	Gares ferroviaires	561 200	293 560	-	293 560
1201	Plans locaux d'urbanisme	830 000	343 206	-	343 206
1306	Zones d'activité économique - projet	696 980	200 280	-	200 280
1307	Aménagements liés à l'Ecovallée	230 000	58 713	-	58 713
1308	Actions pour le Haut Pays	723 776	511 294	-	511 294
1401	Gestion immobilière - récurrent	4 130 040	3 695 003	14 214	3 677 670
1402	Gestion immobilière - projet	460 919	434 177	3 119	431 058
1603	Informatique - récurrent	6 225 709	6 133 103	6 026 551	106 552
	Total dépenses d'équipement	369 024 040	308 179 221	8 201 869	299 977 352
13	Subventions d'investissement	18 840	18 840	-	18 840
16	Emprunts et dettes assimilées	175 656 828	106 934 607	-	106 934 607
26	Participations et créances rattachées à des participations	2 645	2 645	-	2 645
27	Autres immobilisations financières	146 860	38 777	3 025	35 752

020	Dépenses imprévues	2 500 000	-	-	-
	Total dépenses financières	178 325 173	106 994 869	3 025	106 991 844
458...	Opérations sous mandat	15 876 640	14 537 612	-	14 637 612
	Total opérations pour le compte de tiers	15 876 640	14 537 612	-	14 637 612
	Total dépenses réelles	563 225 853	429 711 702	8 204 894	421 506 808
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 641 610	25 267 056	-	25 267 056
041	Opérations patrimoniales	34 568 178	14 336 771	-	14 336 771
	Total dépenses d'ordre	60 209 788	39 603 827	-	39 603 827
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	623 435 641	469 315 529	8 204 894	461 110 635
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		35 777 127		

1. Les dépenses d'équipement : 308,18 M€

S'élevant à la somme de 308 179 221 €, elles représentent 71,72 % des dépenses réelles d'investissement, soit un taux d'exécution de 83,51 %.

L'exécution des dépenses d'équipement 2016 s'est articulée autour des compétences suivantes :

Compétence/ Politique	Budget	Code AP / Libellé	Libellé Opération	Total
Aménagement urbain	Budget principal	0502-Subvention globale FEDER – FDC (solidarité envers les Communes)	FMI La Gaude 2014	39 580
			FMI Cagnes sur Mer 2014	1 146 699
			FMI Clans 2014	20 301
			FMI La Gaude 2015	39 580,00
			FMI La Tour sur Tinée 2014	16 115
			FMI Nice 2014	660 704
			FMI Nice 2015	660 704
			FMI Saint André/ Roche 2014	59 203
			FMI St Martin Vesubie 2014	12 253
			Subvention globale FEDER	274 923
		Total 0502	2 930 064	
		1001 - Lignes ferroviaires	Etudes préliminaires LGV	1 719 624
1002 - Gares ferroviaires	PEM Gare Saint-Augustin	293 560		
Total Aménagement urbain			4 943 248	
Assainissement et eaux usées	Budget annexe Assainissement collectif	6201 - Rénovation de réseaux métropolitains	Quartier Est de Nice	168 059
			Quartier Ouest de Nice	247 079
			Réseau Ouest-Rive droite du var	194 951
		Total 6201	610 089	
		6202 - Rénovation STEP	Rénovation STEP	340 748
		6301 - Extension des réseaux	Extension Réseau Ouest - Rive droite du Var	24 124

			Extension Réseau Ouest 2- Rive droite du Var	76 500
			Extension EU- Secteur 3	355 312
			Extension Les Vallières-Colomars	20 269
			Extension Réseaux Est	414 455
			Prolongement du collecteur de La Plaine	1 518 108
			Haut Pays - Tinée	277 442
			Haut Pays - Vésubie	437 517
		Total 6301		3 123 728
		6302 - Réhabilitation des réseaux	Entretien- rénovation Réseaux EU (tramway)	270 931
			Etudes-surveillance des réseaux	173 397
			Mise en sécurité, réaménagement de STEP	387 814
			Programme de Réhabilitation des ouvrages	128 587
			Réhabilitation des réseaux Cagnes/Mer- St Laurent du Var- La Gaude	193 100
			Réhabilitation EU Nice Littoral	213 515
			Réseau de basculement Palais Exposition/ Dubouchage	55 832
		Total 6302		1 423 177
		6303 - Création de réseaux	Acquisitions-Servitudes foncières	15 312
			Etude Schéma directeur	159 925
			Liaison Colomars-Nice	78 949
			Raccordement STEP Vosgelade/ Malvan-Vence	2 037 573
			Réhabilitation Réseau ZI Carros	28 383
			Travaux réseaux enterrés Ligne 2 Tramway	1 567 813
			Travaux réseaux enterrés Voie structurante de 40M	277 138
		Total 6303		4 165 093
		6401 - Raccordements des réseaux d'eaux usées	Collecteur de plage Point carré-Gambetta	10 800
		6501 - Création de STEP	STEP- Levens	2 552 199
			STEP Venanson-Tournefort	11 350
			STEP-Isola	335 874,17
			Reconstruction STEP Uteille Village	500
			STEP Malvan (Vence)	4 141 618
			STEP-Berthemont / Roquebilière	814 916
		Total 6501		7 856 457
		6601 - Amélioration des STEP	Mise en sécurité CSM	408 918
			Reprise de traitement- Haliotis	24 239

		Total 6601		433 157
		6602 - Travaux récurrents sur les réseaux et ouvrages	Travaux récurrents de sécurité	4 206 621
Total Assainissement et eaux usées				22 169 870
Bâtiments métropolitains	Budget principal	1401 - Travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments métropolitains	Acquisitions foncières Relocalisation des subdivisions	1 912 528
			Gestion Immobilière Entretien des bâtiments	1 779 969
			Travaux de construction et mise aux normes techniques	2 506
		Total 1401		3 695 003
		1402 - Aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain	Aménagement Immeuble Plaza	251 724
			Statue Place Masséna	158 940
			Travaux sur patrimoine privé de la Métropole	23 513
		Total 1402		434 177
		Total Bâtiments métropolitains		4 129 182
Développement Durable et Environnement	Budget principal	0101 - Renouvellement Matériel Technique & Outillage	Points de collecte	1 051 145
			Renouvellement des véhicules de la collecte	1 098 270
			Travaux d'amélioration des infrastructures	216 109
		Total 0101		2 365 524
		0103 - Travaux sur les Eaux Pluviales	EP – Extensions/ Créations	42 874
			EP- Réhabilitations/Rénovations	33 149
			EP- Lutte contre les inondations/ Maintenance	48 601
			EP- Travaux récurrents	1 258 471
		Total 0103		1 383 095
		0106 - Plan Aménagement Prévention Inondations	Acquisitions foncières PAPI-GIC	25 974
			PAPI	220 151
		Total 0106		246 125
		0107 – Outillage-Matériels Techniques Collecte	Acquisition/ Renouvellement de chariots	23 812
			Acquisition/ Renouvellement de mobilier	42 034
			Acquisition/ Renouvellement de matériel	157 742
			Entretien récurrent des équipements de puisage	50 625
		Total 0107		274 213
		0109 - Défense Incendie	Actions de prévention P.P.R.I.F	324 760
		0110 - Plan Prévention Risque Incendie	Plan Prévention Risque Incendie	783 458
		0113 - Etudes et Travaux –	Actions de préservation	33 444

		Respect Environnement	de l'environnement	
			Monitoring Urbain	259 483
			Projet « Réseau de chaleur »	86 825
		Total 0113		379 752
Total Développement durable et Environnement				5 756 928
Développement économique et numérique - soutien à l'enseignement supérieur	Budget annexe des MIN d'Azur	1310 - Travaux de rénovation des installations	Acquisition de biens	10 303
			Rénovation de batiments (MIN)	67 293
		Total 1310		77 596
	Budget principal	0503 - Partenariat Enseignement Supérieur et Eco Cité	Etudes Eco Cité	231 283
			I.M.R.E.D.D	925 000
			Stratégie « Ville Intelligente »	268 968
		Total 0503		1 425 251
		0801 - Accès à l'information des administrés	Réseau d'initiative publique départemental (SICTIAM)	733 000
		1306 - Développement Economique	C.E.I.I-Travaux de modernisation	35 190
			Relation clientèle CRM	10 593
			Zones d'Activités Economiques	154 497
		Total 1306		200 280
		1307 - Aménagements liés à l'Ecovallée	Etudes nouvelle plateforme agro-alimentaire et Grand Arénas	58 713
		1308 - Actions pour le haut pays	Equipement maison des terroirs	159 782
			Action Moyen pays et montagne	92 106
			Politique Agricole- Hébergement d'itinérance	259 406
		Total 1308		511 294
Total Développement économique et numérique - soutien à l'enseignement supérieur				3 006 135
Eau potable	Budget annexe de l'Eau	8101 - Travaux d'entretien sur réseaux d'eau	Travaux sur réseau Programme 2014-2020	3 176 676
Total Eau potable				3 176 676
Gestion des ports	Budget annexe des Activités portuaires	8601 - Etudes de faisabilité d'aménagement des ports	Ports métropolitains-études (Beaulieu/Mer ; Carras)	422 458
		8602 - Travaux et rénovation des ports métropolitains	Travaux d'entretien des ports	29 781
Total Gestion des ports				452 239
Gestion du parc des véhicules	Budget principal	0901 - Parc automobile - récurrent	Parc auto-mutualisation	1 397 130
			Parc auto-propreté	740 684
		Total 0901		2 137 814
Total Gestion du parc des véhicules				2 137 814
Gestion unifiée	Budget principal	1601 - logistique récurrent	Acquisition de mobilier et matériel - Mutualisation	705 172
		1603 - Informatique - récurrent	Acquisition et équipement - mutualisation (projet 100%	1 128 045

			VDN)		
			Acquisition et équipement - mutualisation (projet)	3 535 269	
			Acquisition et équipement - mutualisation (récurrent)	1 399 274	
			Equipement communication	750	
		Equipement PMR- handicap	69 765		
		Total 1603		6 133 103	
Total Gestion unifiée				6 838 275	
Logement	Budget principal	0301 - Programme habitat 2016 -2020	PLH 2016 -2020	6 473 114	
		0302 - Aménagement foncier - opérations PLH/ANRU	Acquisitions foncières PLH (Réalisation logements sociaux)	530 000	
Total Logement				7 003 114	
Renouvellement urbain	Budget principal	0406 - ANRU	Acquisitions foncières - ANRU des Moulins	3 574	
			ANRU - Ariane 1	1 141 332	
			ANRU - Ariane 2	2 965	
			ANRU - Les Moulins	5 319 462	
			ANRU - Pasteur	58 803	
		PNRQAD (Notre Dame/Nice)	581 204		
		Total 0406		7 107 340	
Total Renouvellement urbain				7 107 340	
Transports	Budget annexe des Transports	4302 - création de dépôt	Travaux d'infrastructures dans les dépôt de bus	583 830	
		4601- Extension ligne 1	Fin chantier d'extension Ligne 1	138 901	
		4602 - création ligne 2	Achat de rames	7 911 239	
			Acquisitions foncières	51 726	
			Convention RFF/Pont rail	113 854	
			Maitrise d'ouvrage	1 363 748	
			Maitrise d'oeuvre	11 573 753	
			Travaux de surface	40 219 239	
			Travaux de tunnel	104 148 771	
			Travaux dépôt	3 125 563	
		Total 4602			168 507 893
		4603 - Exploitation du tramway	Exploitation du tramway	652 428	
		4703 - Infrastructures - récurrent	Infrastructures transport	1 741 189	
			Mobilier urbain	85 6556	
		Total 4703			1 826 844
		Hors AP	Convention ESCOTA	858 818	
			Travaux de Génie civil - Réseaux enterrés de la Voie de 40M	848 589	
Total Hors AP			1 707 407		
Total Transport				173 417 303	
Voirie	Budget annexe des Parcs de stationnement	0713 - Travaux de rénovation des Parcs de Stationnement	Acquisition foncières	132	
			Etude création parking en DSP	113 837	
		Total 0713		113 969	
	Budget principal	0701 – Circulation-voirie métropolitaine- récurrent	Installation-Equipement Vidéo-protection routière	376 979	

		0712 - Gestion connexe de la voirie métropolitaine	Gestion connexe-Foncier	1 079 252
			Gestion connexe-SIG Voirie	697 473
		Total 0712		1 776 724
		0714 - Sécurité, Aménagement et Développement urbain	Cagnes-sur-Mer Polygone Riviera	16 260
			Castagniers-Giratoire du Roguez	489 111
			EPA - Projet Routier	456 847
			Espaces Publics	9 518 867
			Extension ERDF	199 589
			Mise en sécurité des carrefours à feux	1 483 069
			Nice- Voie animée du P.I.A	474 175
			Projet ADEME	440 026
			Récurrent proximité des communes	18 694 649
			Renouvellement de matériel	1 451 436
			Requalification de la Promenade des Anglais	483 427
			St. Blaise-ZAC SAOGA	2 759 764
			Travaux de sécurité sur l'éclairage public	2 921 694
			Voie d'accès de CAP 3000	2 727
		Total 0714		39 391 642
		0715 - Pérennité, Aménagement Réseau structurant	Acquisitions foncières- Voie structurante de la Plaine du Var	709 512
			Aménagement réseau routier	540
			Circulation	64 524
			Etudes échangeur de La Baronne	138 299
			Entretien & mise en sécurité des Ouvrages d'art	440 207
			Equiperment des tunnels & Voies structurantes	250 963
			Gestion connexe de voirie	104 218
			Intempéries	1 735 320
			Mise en sécurité des viaducs métalliques	464 994
			Mise en sécurité de l'éclairage public	880 466
			Mise aux normes des tunnels	227 128
			Patrimoine Réseau structurant	5 622 902
			Prolongement sortie Ouest de la Voie Mathis	383 945
			Projet routier-Voie structurante de la Plaine du Var	15 015 560
		Total 0715		26 038 577
		Total Voirie		67 697 892
Planification urbaine	Budget principal	1201 - Plans Locaux d'Urbanisme	PLU (Mise en œuvre et révision)	343 205

Total Planification Urbaine	343 205
TOTAL GENERAL	308 179 221

1. Les dépenses financières : 106,99 M€

✓ Emprunts et assimilés (106,93 M€)

Le remboursement en capital des emprunts, tous budgets confondus, s'est établi en 2016 à 74 494 126 €.

Une opération de type "revolving" a été réalisée en 2016 à hauteur de 10 M€ (en dépenses et en recettes).

Les remboursements anticipés d'emprunts sur 2016 pour le budget annexe des transports s'élèvent à 22 362 939 €.

Enfin, des remboursements de cautions ont été effectués à hauteur de 77 688 €.

✓ Autres dépenses financières : 0,041 M€

Elles correspondent notamment à des dépôts de garantie, soit 41 421 € en 2016.

2. Opérations sous mandats : 14,54 M€

Les opérations sous mandat s'élèvent à la somme de 14 537 612 €.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Voté 2016	Exécuté 2016
4581050	Etat - Délégation (Aides à la pierre)	9 000 000	8 860 527
4581514	Sécurisation Promenade des Anglais	1 400 000	1 008 527
4581515	Création passerelle / Bd de la Madeleine	320 000	-
4581516	Resto Lounge	75 000	74 740
Total budget principal		10 795 000	9 943 794
4581200	Convention MOA ORANGE	2 925 000	2 548 156
4581201	REA – Travaux de déviation des réseaux d'eau	1 400 000	1 389 848
Total budget annexe transports		4 325 000	3 938 004
4581002	Branchements pour riverains-Colline de Magnan	90 000	-
4581006	Travaux à l'aéroport Nice Côte d'Azur	10 000	-

4581007	SYMISCA - Mandat de gestion provisoire	656 640	655 814
Total budget annexe de l'Assainissement collectif		756 640	655 814
TOTAL GENERAL		15 876 640	14 537 612

3. Les dépenses d'ordre : 39,60 M€

Les dépenses d'ordre, permettant de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Métropole sans avoir de conséquences sur la trésorerie, constatent :

- un transfert entre les sections d'investissement et de fonctionnement pour une somme de 25 267 055 € ;
- des opérations patrimoniales, à hauteur de 14 336 771 €.

Ces écritures trouvent leur contrepartie en recettes d'ordre de fonctionnement et d'investissement pour les opérations patrimoniales (régularisation d'avances sur marchés).

C. SITUATION DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2016

I- L'encours des emprunts métropolitains

L'encours des emprunts métropolitains, consolidé au 31 décembre 2016, s'établit à la somme de 1 238 173 004 M€. Cet encours intègre également les emprunts transférés par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (126 M€ au 31/12/2016) ainsi que ceux transférés par les différentes communes.

Les annuités des emprunts transférés par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes font l'objet d'un remboursement couvrant à la fois le remboursement du capital, mais également les frais financiers.

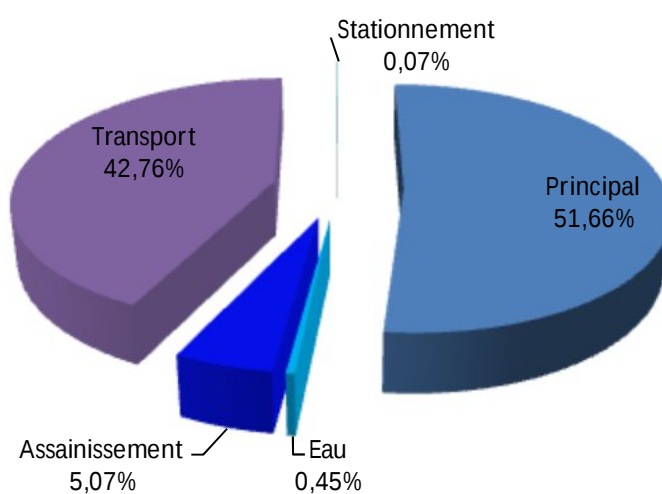
La répartition par budget est la suivante.

BUDGETS	ENCOURS 2016
BUDGET PRINCIPAL	639 648 859
BA DES TRANSPORTS	529 387 835
BA DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	62 732 491
BA DE L'EAU	5 541 645
BA DES PARCS DE STATIONNEMENT	862 174

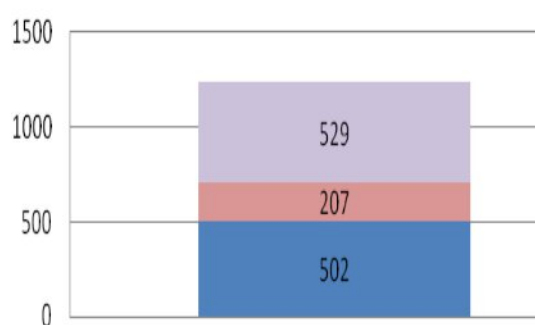
TOTAL

1 238 173 004

Répartition de l'encours par budget



Répartition de l'encours par origine en M€



Emprunts compétence transport



Emprunts transférés des
communes et du Conseil
Départemental



Emprunts relatifs aux compétences
hors transport

Il convient de rappeler que l'encours des emprunts métropolitains est sécurisé : 99 % de l'encours est classé à l'indice sous-jacent maximum 1, et à la nature de structures de prêt maximum A, conformément à la *"charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales"* (Charte GISSLER).



Ainsi, au 31 décembre 2016, la structure des emprunts métropolitains se répartit comme suit :

- 72 % en taux fixe ;
- 18 % en taux variable, dont 73 % en EURIBOR et 23 % associés à du livret A, ce qui représente un risque d'exposition très faible.

II- Le remboursement de l'annuité

En 2016, les intérêts des emprunts se sont élevés à 35 933 005 €, et le remboursement du capital à 74 494 126 €, soit une annuité totale de 110 427 131 € répartie selon le tableau suivant.

Budget	Investissement	Fonctionnement	TOTAL 2016
	Chapitre 16	Chapitre 661	Total annuité consolidée
Budget principal	47 486 490	21 249 927	68 736 417
Budget annexe des Transports	21 543 505	11 951 206	33 494 711

Budget annexe de l'assainissement collectif	4 955 116	2 481 232	7 436 347
Budget annexe de l'Eau	425 957	218 752	644 709
Budget annexe des Parcs de stationnement	83 058	31 888	114 946
TOTAL BUDGETS	74 494 126	35 933 005	110 427 131

Le taux moyen est de 2,86% en 2016 (3,32% en 2015, 3,60% en 2014 et 3,77% en 2013) et la durée résiduelle moyenne est de 17 ans.

Il convient de rappeler que l'intégralité des charges financières au chapitre 66 s'élève à la somme de 36 991 389 €, incluant les intérêts courus non échus (I.C.N.E) pour un montant de – 628 178 €, ainsi que les intérêts des autres dettes et les autres charges financières, pour un montant total de 1 058 384 € (correspondant à diverses commissions bancaires).

La répartition du remboursement du capital en 2016 par type de dette se décompose ainsi.

Répartition 2016 du remboursement par type de dette (en M€)	
Transfert du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes	10,74
Transfert des communes	14,76
Métropole Nice Côte d'Azur	48,99
Total	74,49

III- Les emprunts nouveaux

La Métropole a souscrit sur l'exercice 2016 pour 188 910 000 M € de nouveaux emprunts se répartissant comme suit.

BUDGETS	MONTANT TOTAL
Budget principal	52 000 000 €
BA des transports	136 300 000 €
BA de l'eau	610 000 €
TOTAL EMPRUNTE	188 910 000 €

Les caractéristiques des emprunts mobilisés par budgets en 2016 sont les suivantes.

Numéro de contrat	CBC	Organisme prêteur	Durée	conditions	Montant emprunté
NCA 485	1-A	Caisse d'Epargne	20,00	Livret A +0.50%	2 600 000 €
NCA 487	1-A	LCL CACIB	20,00	Euribor 3 mois +0.75%	23 400 000 €
NCA 481 tranche 2	1-A	CDC	20,00	Livret A + 1%	26 000 000 €
Budget principal				TOTAL	52 000 000 €

NCA 475 tirage 3	1-A	BEI	30,00	Taux fixe à 1,119 %	50 000 000 €
NCA 475 tirage 4	1-A	BEI	30,00	Euribor 6 mois + 0.449%	79 000 000 €
NCA 486	1-A	Crédit Mutuel Méditerranéen	20,00	Taux fixe à 1,67%	7 300 000 €
Budget annexe des Transports				TOTAL	136 300 000€
NCA 488	1-A	La Banque Postale	20,00	Taux fixe à 1.74%	610 000 €
Budget annexe de l'Eau				TOTAL	610 000 €
Total emprunté					188 910 000 €

Ainsi, en 2016, l'accroissement de l'encours de la Métropole s'établit à 114,416 M€.

IV- Les réaménagements d'emprunts

Au cours de l'exercice 2016, la Métropole Nice Côte d'Azur a poursuivi sa gestion active des emprunts. Trois contrats du budget annexe des transports ont fait l'objet d'une renégociation afin de profiter d'opportunités de marché et de marges financières meilleures.

➤ Prêt Caisse des dépôts NCA 448

Capital remboursé par anticipation: 10 874 999,95€
Durée résiduelle : 11 ans 3 mois
Conditions financières : Euribor 3 mois +3,22%
Indemnité de remboursement anticipé payée: 326 250 €
Caractéristiques du prêt de refinancement :
Prêteur : La Banque Postale
Capital refinancé : 10 874 999,95€
Durée : 11 ans
Conditions financières : Euribor 12 Mois +0,60%

➤ Prêt Crédit Mutuel N° 424

Capital réaménagé : 7 480 954,60 €
Durée résiduelle : 10 ans
Conditions financières : taux fixe à 4,20%
Indemnité de remboursement anticipé payée: 157 100,04€
Caractéristiques du prêt de refinancement :
Prêteur : La Banque Postale
Capital refinancé : 7 480 954,60 €
Durée : 11 ans

Conditions financières : Euribor 12 Mois +0.60%

➤ Prêt Crédit Mutuel N° 447

Caractéristiques du prêt réaménagé :

Capital réaménagé : 4 006 984,95 €

Durée résiduelle : 11 ans

Conditions financières : taux fixe à 5 %

Indemnité de remboursement anticipé payée: 120 209,54 €

Caractéristiques du prêt de refinancement :

Prêteur : La Banque Postale

Capital refinancé : 4 006 984,95 €

Durée : 11 ans

Conditions financières : Euribor 12 Mois +0.60%

V- La capacité de remboursement des emprunts

Ce ratio se définit comme l'encours d'emprunts sur l'épargne brute, et prend en compte l'échelonnement du remboursement du capital emprunté.

Il permet ainsi d'identifier le nombre d'années nécessaires à un établissement public pour rembourser la totalité de son encours.

L'encours des emprunts métropolitains s'élevant à la somme de 1 238 173 004 M€, l'épargne brute à 121 365 269 € fin 2016, la capacité de désendettement de la Métropole est de 10,20 années, alors qu'elle était de 12,70 en 2015.

D. RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2016

Le solde consolidé de clôture de l'exercice 2016 des neufs budgets métropolitains confondus fait apparaître un résultat global de fonctionnement, avant affectation, de 118 418 329 €.

Le résultat consolidé de l'exercice (fonctionnement), hors reprise des résultats antérieurs reportés de 2015, s'élève à 64 773 838 €.

E. DETERMINATION DU RESULTAT LIBRE D'AFFECTATION

Le résultat consolidé, libre d'affectation, est le solde du résultat de fonctionnement après couverture du besoin de financement des budgets ayant fait apparaître un solde négatif d'investissement.

Ainsi le résultat consolidé libre d'affectation s'élève, pour l'exercice 2016, à 85 572 588 €.

Ce résultat de clôture libre d'affectation du budget principal et des huit budgets annexes de la Métropole se ventile de la manière suivante.

Budget principal	43 054 710
Budget annexe Nice Mérida	10 305 901
Budget annexe des Transports	3 114 212
Budget annexe de l'assainissement collectif	28 979 773
Budget annexe de l'Eau	-464 072
Budget annexe de l'Assainissement non collectif	-87 008
Budget annexe des Parcs de stationnement	-969 346
Budget annexe des activités portuaires	745 134
Budget annexe de la Régie autonome des MIN d'Azur	893 284
RESULTAT 2016 LIBRE D'AFFECTATION CONSOLIDE	85 572 588

CONCLUSION

Le budget primitif 2016 a traduit une nouvelle fois la volonté affirmée des Maires de renforcer la solidarité sur le périmètre de la Métropole, et de réaliser les projets structurants nécessaires pour dynamiser l'activité économique, créer des emplois nouveaux, améliorer la qualité de vie des habitants et répondre ainsi à leurs attentes.

Concomitamment, l'exercice 2016 a été, une fois de plus, marqué par le renforcement de la politique gouvernementale de diminution drastique des dotations versées aux établissements publics de coopération intercommunale et aux collectivités locales et par une progression des charges fiscales.

La Métropole s'est attachée, durant l'année 2016, à contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, tout en préservant la qualité des services publics rendus aux usagers, afin de dégager un niveau d'autofinancement suffisant pour engager les investissements porteurs de développement de son territoire.

Cette volonté s'est parfaitement traduite durant l'exercice 2016 avec en clôture :

- ✓ un résultat libre d'affectation de 85,42 M€ après couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- ✓ aucune augmentation des taux de fiscalité locale ;
- ✓ des économies dans le fonctionnement administratif par une maîtrise renouvelée des dépenses de gestion, grâce, entre autre, à la mutualisation des services fonctionnels ;
- ✓ un recours maîtrisé au financement par l'emprunt grâce à l'autofinancement dégagé.

Ainsi se clôture le compte administratif pour l'exercice 2016 dont les chiffres et les résultats d'exécution sont identiques à ceux inscrits au sein du compte de gestion établi par Monsieur l'Administrateur des Finances publiques de Nice Municipale.

ANALYSE DETAILLEE PAR BUDGET

BUDGET PRINCIPAL

❖ L'exécution générale du budget principal

✓ Les dépenses (réelles et d'ordre), s'exécutent à hauteur de 718 416 179 €, réparties à raison de :

- o Dépenses d'investissement : 188 280 291€
- o Dépenses de fonctionnement : 530 135 888 €

✓ Les recettes (réelles et d'ordre), s'exécutent à hauteur de 739 759 277 €, réparties à raison de :

- o Recettes d'investissement : 166 056 199€
- o Recettes de fonctionnement : 573 703 078€

❖ Les taux d'exécution

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement de: 81,14% en dépenses , et de 79,40 % en recettes ;
- en fonctionnement de : 91,76 % en dépenses, et de 98,17 % en recettes.

❖ La politique d'emprunt

La politique d'emprunt se traduit au 31 décembre 2016 par un encours d'un montant de 639 648 859 €, soit 51,66 % de l'encours total de la Métropole.

L'annuité des emprunts s'élève à la somme de 68 736 417 €, soit 21 249 927 € au titre des intérêts et 47 486 490 € au titre du capital.

❖ Le résultat global de l'exercice 2016

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde positif de l'exercice 2015 de 129 146 €, par un solde négatif de – 21 943 154€.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat excédentaire de l'exercice 2015 de 21 430 675 €, par un solde positif de 64 997 865 €.

Le résultat de clôture 2016, libre d'affectation, s'élève à 43 054 710€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (566,37 M€)

D'un montant total de 566 372 122 €, elles comprennent :

- ✓ Les atténuations de charges : 1 891 345 €,
- ✓ Les produits des services et du domaine : 83 812 471 €,
- ✓ Les produits issus de la fiscalité : 311 439 953 €,
- ✓ Les dotations et participations : 142 114 339 €,
- ✓ Les autres produits de gestion courante : 6 515 577 €,
- ✓ Les produits financiers et produits exceptionnels : 20 598 436 €.

Les recettes réelles de fonctionnement perçues au titre de la mutualisation des services communs avec la ville de Nice et le C.C.A.S de Nice s'élèvent à 67 133 515 €. Les recettes propres à la Métropole sont de 499 238 607 €.

❑ Le produit des contributions directes de la fiscalité atteint 210 792 443 €, à minorer toutefois du prélèvement au profit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R) à hauteur de 25 906 164 €, soit des recettes fiscales nettes s'établissant à la somme de 184 886 279 €.

L'ensemble des recettes fiscales et parafiscales représentent 54,99% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

Les taux de fiscalité sont restés inchangés en 2016, à savoir :

- ✓ Taux de la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E) : 28,88 % (Inchangé depuis 2010)
- ✓ Taux de la taxe d'habitation : 8,13 %,
- ✓ Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 1,47 %,
- ✓ Taux de la TEOM : 10,90%.

Le produit des impôts et taxes est réparti comme suit :

- ✓ Recettes fiscales (impôts ménages, recettes issues de la réforme de la taxe professionnelle, après déduction du F.N.G.I.R, rôles supplémentaires) : 184 886 279 € ;

- ✓ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) : 99 896 025 € (dont 66 506 € de rôles supplémentaires) ;
- ✓ Prélèvement sur le produit des paris hippiques : 751 485 € .

Les recettes provenant de la fiscalité reversée atteignent 1 760 662 €, dont 1 049 222 € au titre des attributions de compensation négatives reversées par sept communes, 711 440 € au titre du prélèvement de la loi SRU.

☐ Les dotations, participations et compensations d'exonérations diverses, d'un montant total de 207 400 508 €, se décomposent en :

- dotation forfaitaire et dotation de progression minimale : 64 946 025 € ;
- dotations de compensations fiscales : 15 011 368 € ;
- dotation générale de décentralisation transports : 906 741 €
- dotation de compensation et prise en charge de l'annuité des emprunts transférés par le Département des Alpes-Maritimes: 57 651 669 € ;
- dotation de compensation de la Région P.A.C.A: 10 976 € ;
- subventions européennes : 873 383 € ;
- subventions de l'Etat : 1 646 949 € ;
- subventions du Département des Alpes-Maritimes: 370 484 € ;
- subventions de la Région P.A.C.A : 63 490 € ;
- subventions versées par d'autres établissements : 338 332 € ;
- versement pour le Projet d'Utilité Public (PUP.) de Saint André de la Roche : 294 920 €.

☐ Les produits du domaine et des services, qui s'élèvent à la somme de 83 812 471€, comprennent :

- le remboursement au titre de la gestion unifiée par la ville de Nice et le C.C.A.S de Nice ainsi qu'au titre de la mise à disposition de services (instruction des permis de construire) : 70 448 355€ ;
- les redevances d'occupation du domaine public (compétence voirie et éclairage public) : 1 150 609 € ;
- les produits issus de la vente des déchets recyclés et recettes de déchetteries : 9 221 765 € ;
- les produits de la redevance spéciale des ordures ménagères : 2 751 392 € ;
- les produits du laboratoire de l'environnement : 106 849 €.
- divers : 133 501 €.

❑ Les autres produits de gestion courante, qui s'élèvent à la somme de 6 515 577 €, comprennent :

- le produit des loyers, pour 3 422 533 € ;
- la participation des agents au coût de délivrance des titres restaurants : 923 943 € ;
- le remboursement de la TEOM pour le MIN : 755 989 € ;
- la redevance d'exploitation du Crématorium : 910 073 € ;
- le remboursement de la TEOM par le délégataire de l'usine d'incinération : 94 955 € ;
- diverses autres prestations : 407 800 €.

❑ Les produits financiers et exceptionnels, d'un montant de 7 998 436 €, représentent :

- 637 763 € de recettes au titre de produits financiers ;
- 1 058 757 € de recettes à titre du fonds de soutien dans le cadre du réaménagement des emprunts à risque ;
- 1 906 680 € de recettes au titre de pénalités et produits exceptionnels ;
- 855 750 € de mandats annulés sur exercices antérieurs ;
- 770 649 € de cessions d'immobilisations ;
- 2 768 837 € concernant la mise en débit de l'ancien Administrateur des Finances publiques de Nice Municipale suivant l'arrêt de la C.R.C N° 67540 du 25 juillet 2013.

❑ Atténuations de charges de personnels : 1,89 M€

➤ Recettes d'ordre (7,33 M€)

Il s'agit de la réintégrations en section de fonctionnement des amortissements de subventions transférables ainsi que des différences de réalisations sur cessions d'actifs , soit un montant total de 7 330 956 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

➤ Dépenses réelles (490,87 M€)

D'un montant total de 490 875 293 €, elles se ventilent en 92 722 342 € de dépenses dans le cadre de la gestion des services communs, et de 398 152 951 € de dépenses propres à la Métropole. Elle comprennent essentiellement des :

- ❑ Charges générales : 103,48 M€. Elles représentent 21,08 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- ❑ Charges de personnel: 174,14 M€. Elles représentent 35,47 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- ❑ Atténuations de produits : 88,96 M€, dont :
 - attributions de compensations : 50 728 249 € ;
 - solidarité métropolitaine : 9 834 781 € ;
 - reversements au titre du F.N.G.I.R : 25 906 164 € ;
 - reversements au titre du F.P.I.C : 2 195 455 € ;
 - reversements au titre du P.U.P de Saint André de la Roche : 294 920 €.
- ❑ Autres charges de gestion courante : 74,64 M€. Elles comprennent notamment :
 - la subvention d'équilibre versée au budget annexe des transports : 57 000 000 € ;
 - les subventions et participations allouées : 10 900 874 € ;
 - l'action sociale en faveur du personnel et indemnités versées aux élus : 6 673 668 € ;
 - des admissions en non valeurs de créances irrécouvrables : 72 684 €.
- ❑ Charges financières : 21,30 M€
- ❑ Charges exceptionnelles : 28,24 M€, dont :
 - intérêts et pénalités sur marchés publics: 331 207 € ;
 - titres annulés sur exercices antérieurs : 1 168 633 € ;
 - compensations financières (fermiers et concessionnaires dont Sonitherm) : 24 982 652 € ;
 - divers : 1 200 707 € ;
 - secours et subventions aux victimes de l'attentat du 14 juillet 2016 : 555 569 €.
- Dépenses d'ordre (39,26 M€)

Elles comprennent les dotations aux amortissements ainsi que les différences sur réalisations d'actifs, soit 39 260 594 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (122,14 M€)

D'un montant total de 122 140 974 €, elles se ventilent en 3 754 464€ de recettes dans le cadre de la gestion des services communs, et de 118 386 510 € de dépenses propres à la Métropole. Elle comprennent essentiellement des :

☐ subventions d'investissement (31,75 M€), dont :

- ✓ 7 708 650 € pour le produit des amendes de police ;
- ✓ 2 401 858 € de subventions diverses de l'Etat pour l'habitat, le renouvellement urbain et le développement durable ;
- ✓ 2 799 704 € du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour les dotations cantonales, la voirie, la collecte et le développement économique ;
- ✓ 5 738 693 € au titre des remboursements de la Ville de Nice et C.C.A.S de Nice dans le cadre de la mutualisation ;
- ✓ 646 973 € versés par les communes membres au titre de participation aux travaux ;
- ✓ 11 053 626 € du Conseil Régional PACA au titre du P.N.R.Q.A.D et de la voie structurante de la plaine du Var ;
- ✓ 12 001 144 € de promoteurs immobiliers dans le cadre de Projets Urbains Partenariaux et d'offres de concours de la part d'un syndicat mixte ;
- ✓ 390 851 € provenant du FEDER pour la Smart City Innovation.

☐ Des recettes d'emprunt . Il s'agit de l'emprunt total mobilisé en 2016 par le budget principal, soit 52 M€.

☐ Des recettes financières (17,54M€), dont produit:

- ✓ de la taxe d'aménagement : 5 642 977 € ;
- ✓ du F.C.T.V.A de droit commun : 11 836 969 € ;
- ✓ de dépôts et cautionnements : 60 894 € .

☐ Des recettes au titre des opérations sous mandat : 10,59M€

➤ Recettes d'ordre (39,26 M€)

Il s'agit des amortissements de biens pour 38 316 179€, ainsi que la constatation de la différence sur réalisation d'actif lors des cessions, soit 944 415€

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES
--

➤ Dépenses réelles (176,29 M€)

D'un montant total de 176 294 705 €, elles se ventilent en 8 204 894 € de dépenses dans le cadre de la gestion des services communs, et de 168 089 811 € de dépenses propres à la Métropole. Elle comprennent essentiellement des :

❑ Des dépenses d'équipement : 166,31M€

Les réalisations de l'exercice 2016, pour chacune des compétences métropolitaines propres au budget principal, ont d'ores et déjà été détaillées dans la première partie de ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article D. 5217-11 du décret 2014-1746 du 29 décembre 2014 fixant les règles budgétaires, financières et comptables applicables aux métropoles, la Métropole Nice Côte d'Azur doit présenter un bilan de la gestion pluriannuelle à l'occasion du vote du compte administratif.

Ainsi, les autorisations de programme de l'exercice 2016, correspondant à des dépenses à caractère pluriannuel, se présentent comme suit :

➤ Les stocks d'Autorisation de Programme (A.P)

- A.P votées avant 2016, disponibles à l'affectation

En fin d'exercice 2015, le montant des restes à affecter sur les A.P votées, et non clôturées, s'élevait à la somme de 84,63 M€. Ce montant tient compte des reprises d'affectations des

A.P clôturées lors du passage de la Métropole, au 1^{er} janvier 2016, à la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Ces restes à affecter ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio de couverture des A.P, mais représentent toutefois un stock d'engagements potentiellement mobilisable en terme de crédits sur les prochains exercices.

- A.P votées au cours de l'exercice 2016

Si l'on inclut les abondements ou minorations d'A.P antérieures, le montant global d'A.P votées en 2016 s'élève à 597 M€.

Il convient de noter que deux nouvelles A.P créées au niveau de la compétence "voirie" expliquent en grande partie ce montant, (455 M€, soit 76% des montant des A.P votées en 2016).

➤ Les Autorisations de Programme affectées

- A.P affectées, non couvertes par des crédits de paiement

Le montant des restes à mandater, sur les A.P affectées antérieurement à 2016, s'établissait à 79,65 M€. Ce montant s'explique par la clôture des nombreuses A.P lors de la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57, et notamment l'obligation de lier des A.P par des chapitres.

- Flux d'A.P affectées au cours de l'exercice 2016

Le montant des affectations réalisées en 2016 sur des A.P votées avant, ou au cours de l'année 2016, est de 465,37 M€. Ce chiffre s'explique en grande partie par la création et l'abondement des affectations des A.P de compétence "voirie", pour un montant de près de 282 M€ (soit près de 2/3 du volume des affectations).

➤ Le taux de couverture des Autorisations de Programme affectées (A.P/C.P)

Ce taux de couverture, correspondant au rapport entre le reste à mandater sur A.P affectées en fin d'exercice 2016 et le montant de crédits de paiement mandaté à la même époque, traduit une capacité de couverture des engagements pluriannuels de la Métropole.

Il est exprimé en nombre d'années de crédits de paiement nécessaires pour financer le stock d'A.P.

En fin d'exercice 2016, 4,01 années de crédits de paiement sont donc nécessaires pour financer ce stock, à volume de mandatement constant et sans inscrire de nouvelle A.P. Les engagements financiers futurs de la Métropole sont mesurés par le stock d'autorisations pluriannuelles affectées non mandatées à la clôture de l'exercice.

❑ Des opérations financières : 57,54 M€, dont :

- ✓ remboursement en capital des emprunts : 47 496 025 € ;
- ✓ emprunt "revolving" (en dépenses et en recettes) : 10 000 000 € ;
- ✓ régularisations comptables sur emprunts transférés : 41 897 €.

❑ Des opérations pour compte de tiers : 9,94 M€

➤ Dépenses d'ordre(11,99 M€)

D'un montant total de 11 985 587€, il s'agit des amortissements de subventions transférables, de différences sur réalisation d'actif, ainsi que d'opérations patrimoniales diverses.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

❖ L'exécution générale du budget annexe

✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 85 556 928 € répartis à raison de :

- o Dépenses d'investissement : 34 793 901 €
- o Dépenses de fonctionnement : 50 763 027 €

✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 107 931 813 € répartis à raison de :

- o Recettes d'investissement : 38 582 000 €
- o Recettes de fonctionnement : 69 349 813 €

❖ Les taux d'exécution

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement de : 59,64 % en dépenses , 104,18 % en recettes ;
- en fonctionnement de : 92,77 % en dépenses, et de 111,36 % en recettes.

❖ La politique d'emprunt

L'encours des emprunts du Budget annexe de l'Assainissement collectif s'élève au 31 décembre 2016 à 62 732 491 €, ce qui représente 5,07 % de l'encours total de la Métropole.

L'annuité quant à elle est de 7 436 347 €, soit 2 481 232 € au titre des intérêts et 4 955 116 € au titre du capital.

❖ Le résultat global de l'exercice 2016

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde déficitaire de 2015 soit 14 539 684 €, par un solde négatif de - 10 751 586 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat excédentaire de 2015, soit 21 144 573 €, par un résultat de clôture de 39 731 358 €.

Après couverture du déficit d'investissement, le résultat de clôture 2016, libre d'affectation s'élève à la somme de 28 979 773 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (65,11 M€)

D'un montant total de 65 107 251 €, elles comprennent :

☐ Les produits des services: 59,13 M€ dont

- La redevance d'assainissement : 58 381 600 € (98,73 % des recettes réelles) ;
- La participation financière à l'assainissement (P.F.A.C) : 596 012 € ;
- La participation des usagers pour les travaux de branchement et d'extension au réseau d'assainissement : 153 647 €.

☐ Les subventions d'exploitation : 3,9 M€

Il s'agit de la prime d'épuration d'un montant de 3 912 386 € versée par l'Agence de l'Eau.

☐ Les autres recettes de fonctionnement et produits exceptionnels : 2,06 M€, à savoir :

- ✓ des remboursements de la C.N.R.A.C.L : 53 142 € ;
- ✓ la participation du Syndicat intercommunal de La Colle sur Loup pour l'utilisation de la STEP de Cagnes-sur-Mer : 1 499 155 € ;
- ✓ des remboursements de frais de la STEP de Cagnes sur Mer au SYMISCA : 230 194 €
- ✓ de la participation des agents au coût de délivrance des titres restaurants (40% de leur valeur faciale) pour 21 821 €,
- ✓ des loyers perçus pour la mise à disposition d'une partie du terrain du site HALIOTIS pour 136 234 €,
- ✓ de produits exceptionnels divers pour 121 840 €.

➤ Recettes d'ordre (4,24 M€)

Il s'agit de la quote part des amortissements de subventions transférables virée au résultat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ Dépenses réelles (35,07 M€)

S'élevant à 35 072 722€, elles comprennent :

- ☐ Les charges générales pour 26,09 M€, dont :
 - ✓ des contrats de prestations de service pour l'exploitation des stations d'épuration : 20 792 079 € ;
 - ✓ des fournitures d'eau, d'électricité, de carburant, France Télécom : 266 765 € ;
 - ✓ des frais d'administration générale (loyers, entretien de locaux et de véhicules, maintenance, assurances) : 3 140 489 € ;
 - ✓ de la participation aux charges générales du budget principal : 1 888 334 €.
- ☐ Les charges de personnel : 5 610 288 € ;
- ☐ Les charges diverses de gestion courante : 532 689 € ;
- ☐ Les intérêts des emprunts : 2 490 066 € ;
- ☐ Les charges exceptionnelles : 352 010 € ;

➤ Dépenses d'ordre (15,69 M€)

Elles correspondent à des dotation aux amortissements (15 690 305 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (20,12 M€)

D'un montant de 20 121 156€, elles comprennent :

- ☐ Les participations des partenaires financiers (4,32 M€) dont :
 - ✓ 4 122 789 € de l'agence de l'Eau ;
 - ✓ 3 829 € du Département ;
 - ✓ 195 467 € de la Société Degremont Services.

- ☐ Les recettes financières correspondant à l'affectation du résultat 2015 à la couverture du déficit d'investissement : 14 539 684 €.

➤ Recettes d'ordre (18,46 M€)

Elles correspondent pour 15 690 305 € à des dotations aux amortissements, et pour 2 770 539 € à des remboursement d'avances.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES
--

➤ Dépenses réelles (27,78 M€)

S'élevant à la somme de 27 780 800 €, elles comprennent :

- ☐ Les dépenses d'équipement (22,17 M€), dont :
 - ✓ des études (diagnostics ; contrôles techniques) : 999 490 € ;
 - ✓ des logiciels (fibre Haliotis et mise à jour de la base access de la P.F.A.C) : 68 145 € ;
 - ✓ des acquisitions de terrains : 29 152 € ;
 - ✓ des travaux d'extension, de restructuration de réseaux et de remise aux normes des réseaux : 14 008 003 € (dont 1 567 813 € dans le cadre du chantier du tramway) ;
 - ✓ des travaux sur les stations d'épuration du territoire : 7 065 080 € (dont 301 923 € pour la STEP d'Isola, 3 813 481 € pour la STEP de Vence, 2 608 928 € pour la STEP de Levens, 340 748 € sur Haliotis).

- ☐ Les dépenses financières : 4,955 M€ (au titre du remboursement en capital des emprunts).

➤ Dépenses d'ordre (7,01 M€)

Elles correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement transférables pour 4 242 561 €, ainsi que des opérations patrimoniales (remboursement d'avances sur marchés) pour 2 770 539 €.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

❖ L'exécution générale du budget annexe

✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 12 727 788 € répartis à raison de :

o Dépenses d'investissement : 4 217 434 € ;

o Dépenses de fonctionnement : 8 510 354 €.

✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 12 071 986 € répartis à raison de :

o Recettes d'investissement : 4 376 935 € ;

o Recettes de fonctionnement : 7 695 051 €.

❖ Les taux d'exécution

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement de : 80,1 % en dépenses, 77,96% en recettes ;

- en fonctionnement de : 92,05% en dépenses, et de 83,81 % en recettes.

❖ La politique d'emprunt

La politique d'emprunt se traduit au 31 décembre 2016 par un encours d'un montant total de 5 541 645 €, soit 0,45 % de l'encours total de la Métropole.

L'annuité des emprunts s'élève à la somme de 644 709 €, soit 218 752 € au titre des intérêts et 425 957 € au titre du capital.

❖ Le résultat global de l'exercice 2016

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde négatif de l'exercice 2015 de - 592 096 €, par un solde négatif de - 432 595€.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat excédentaire de l'exercice 2015 de 315 231 €, par un solde négatif de - 464 072 €.

Le résultat de clôture 2016, libre d'affectation, s'élève à -464 072 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (7,33 M€)

D'un montant total de 7 330 723 €, elles comprennent :

☐ Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public : 6,01 M€.

Il s'agit essentiellement de la redevance versée par les délégataires, du produit de la vente d'eau, de la redevance pollution, du remboursement par la Régie Eau d'Azur de personnel mis à disposition à titre onéreux, ainsi que de remboursement de travaux par les usagers de travaux sur le réseau d'eau potable ;

☐ Les autres produits de gestion courante : 1,19 M€ (dont 0,59 M€ de remboursements par la Régie Eau d'Azur de dépenses exposées par le budget annexe de l'eau dans le cadre du mandat de gestion provisoire) ;

☐ Les produits financiers (94 409 €). Ce montant correspond au remboursement des emprunts transférés à la Régie Eau d'Azur ;

☐ Les produits exceptionnels divers : 5 164 € ;

☐ Les recettes en atténuation de charges : 24 629 €.

➤ Recettes d'ordre (0,36M€)

Il s'agit essentiellement des reprises au compte de résultats des subventions amortissables.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ Dépenses réelles (6,96 M€)

S'élevant à la somme de 6 962 956 €, elles comprennent :

☐ Les charges à caractère général : 3,59 M€

Les principaux poste de dépenses restent la vente de l'eau en gros pour 1,08 M€, ainsi que la

redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau pour 1,83M€.

- ☐ Les atténuations de produits : 78 633 € ;
- ☐ Les charges de personnel et frais assimilés : 2,41 M€ ;
- ☐ Les charges financières : 218 904 € ;
- ☐ Les charges exceptionnelles : 171 016 €.

➤ Dépenses d'ordre (1,55M€)

Il s'agit principalement des amortissements d'immobilisations.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (2,58 M€)

S'élevant à la somme de 2 579 064 €, elles comprennent :

- ☐ Les participations financières des partenaires (Agence de l'Eau et Conseil départemental des A-M) : 0,52 M€ ;
- ☐ Le remboursement par la Régie Eau d'Azur de travaux : 0,23 M€ ;
- ☐ Les recettes financières : 1,24 M€ ;
- ☐ L'affectation du résultat 2015 à la couverture du déficit d'investissement : 0,59 M€.

➤ Recettes d'ordre (1,8 M€)

Il s'agit de recettes d'amortissement et des recettes patrimoniales.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ Dépenses réelles (3,6 M€)

- ☐ Les dépenses d'équipement (3,17 M€) correspondent à des travaux de renforcement et d'extension sur le réseau d'eau potable ;
- ☐ Le remboursement en capital des emprunts : 0,43 M€.

➤ Dépenses d'ordre (0,61 M€)

Il s'agit des amortissements de subventions transférables et d'opérations patrimoniales.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

❖ L'exécution générale du budget annexe

✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 447 728 706 € répartis à raison de :

o Dépenses d'investissement : 241 198 141€

o Dépenses de fonctionnement : 206 530 565 €

✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 464 908 569 € répartis à raison de :

o Recettes d'investissement : 206 422 839€

o Recettes de fonctionnement : 258 485 730€

❖ Les taux d'exécution

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement, de 77,83 % en dépenses, et de 88,45% en recettes ;
- en fonctionnement de 94,98% en dépenses, et de 88,26 % en recettes.

❖ La politique d'emprunt

La politique d'emprunt se traduit, au 31 décembre 2016, par un encours d'un montant total de 529 387 835 €, soit 42,76 % de l'encours total de la Métropole.

L'annuité des emprunts s'élève à la somme de 33 494 711 €, soit 11 951 206 € au titre des intérêts et 21 543 505 € au titre du capital.

❖ Le résultat global de l'exercice 2016

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde négatif de l'exercice 2015 de - 14 196 073 €, par un solde positif de 3 091 514 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat excédentaire de l'exercice 2015 de 3 221 937 €, par un solde positif de 3 114 211 €.

Le résultat de clôture 2016, libre d'affectation, s'élève à 3 114 211 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (193,15 M€)

D'un montant total de 193 154 679 €, elles comprennent notamment :

☐ Les produits de la fiscalité (versement transport) : 78,91 M€, soit 40,85% des recettes réelles ;

☐ Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public : 43 M€
Il s'agit principalement du reversement, par la Régie Ligne d'Azur, des recettes perçues sur la billetterie des transports urbains, au nom et pour le compte de la Métropole, conformément au contrat de délégation de service public ;

☐ Les dotations, subventions et participations : 61,36 M€ (31,77% des recettes réelles)
Elles proviennent principalement :

- du budget principal : 57 104 058 € ;
- du Conseil départemental des A-M : 4 281 609 € (compensation tarifaire) ;
- des communes membres : 44 222 € (participation pour navette de bus) ;

☐ Les autres produits de gestion courante : 1,71 M€

Il s'agit notamment des redevances diverses (location de panneaux publicitaires au titre des abribus, recettes vélos bleus" et "autos bleues", occupation de terrains) ;

☐ Les produits exceptionnels : 4,1 M€

Il s'agit notamment de régularisations de charges pour fait de grève (2,6 M€) et de régularisations de recettes perçues par la Régie Ligne d'Azur (1,34 M€) ;

☐ Des reprises sur amortissements et provisions (3,99 M€) au titre d'un contentieux indemnitaire devenu caduque sur la ligne n°1 du tramway.

➤ Recettes d'ordre (13,27 M€)

Elles correspondent à des écritures d'amortissements de subventions transférables.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ Dépenses réelles (183,63 M€)

S'élevant à la somme de 183 633 669 €, elles comprennent :

- ☐ Les charges à caractère général (163,97 M€), qui représentent 94,98 % des dépenses réelles, sont composées :
 - de la rémunération forfaitaire versée à R.L.A au titre de 2016 : 143,02M€ ;
 - des compensations financières aux transporteurs au titre des lignes pénétrantes dans le périmètre métropolitain: 5,69 M€ ;
 - du coût des marchés relatifs aux transports scolaires : 5,53 M€ ;
 - du marché pour la gestion et la location des "vélos bleus" : 3,14 M€
 - de la gestion directe de lignes de transports : 1,36 M€ ;
 - d'autres dépenses de fonctionnement courant : 5,23 M€.
- ☐ Les dépenses de personnel : 4,08 M€ ;
- ☐ Les autres charges de gestion courante : 1,47 M€ (dont 1,19 M€ pour la DSP « Autos bleues ») ;
- ☐ Les atténuations de produits : 87 594 € ;
- ☐ Les charges financières (intérêts d'emprunts): 12,95 M€ ;
- ☐ Les charges exceptionnelles : 1,07 M€, dont :
 - des frais de contentieux au titre des travaux de la ligne 2 du tramway : 0,32 M€ ;
 - de la contribution à la DSP "autos bleues" : 0,57 M€ ;
 - de charges exceptionnelles diverses : 0,18 M€.

➤ Dépenses d'ordre (22,9 M€)

Elles correspondent à des écritures d'amortissements d'immobilisation.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (228,93 M€)

D'un montant total de 228 927 706 €, elles comprennent :

- ☐ Les subventions des différents partenaires financiers : 51,4 M€, dont :
 - Participation de l'Etat (ligne 2 & optimisation du matériel): 12 553 644 € ;
 - Fonds de concours de la ville de Nice pour la ligne 2 du tramway : 10 000 000 € ;
 - Subvention du Conseil Régional P.A.C.A pour la ligne 2 du tramway : 14 560 000 € ;
 - Subvention du Conseil Départemental des A-M pour les lignes 1 & 2 : 14 289 094€.
- ☐ Les emprunts : 136 300 000 € d'emprunts nouveaux ont été souscrits en 2016.
- ☐ Les recettes financières (14,2 M€) correspondent à l'affectation du résultat 2015 à la couverture du déficit d'investissement.
- ☐ Les recettes issues de travaux pour compte de tiers liés à des déviations de réseaux divers : 4,63 M€.

➤ Recettes d'ordre (29,56 M€)

Elles correspondent à :

- des remboursements d'avance sur marchés : 2 375 460 € ;
- des amortissements d'immobilisation : 27 212 563 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ Dépenses réelles (221,27 M€)

D'un montant total de 221 268 854 €, elles comprennent :

- ☐ Les dépenses d'équipement (173, 42 M€), dont :
 - les travaux de la ligne 2 du tramway : 168 507 893 €
 - les travaux de génie civil : 1 707 407 €
 - des travaux d'infrastructure de transports : 1 826 844€ €

- divers travaux sur biens immobiliers 1 375 159 €

- ☐ Le remboursement en capital des emprunts : 21 543 505€ ;
- ☐ Les dépenses de travaux pour compte de tiers liés à des déviations de réseaux : 3,94 M€.

➤ Dépenses d'ordre (19,93 M€)

Elles correspondent à :

- l'amortissements de subventions transférables : 9 347 335 € ;
- des remboursement d'avances sur marchés : 2 336 835 € ;
- une reprise d'amortissement sur la ligne 2 du tramway : 3 959 449 € ;
- une intégration d'étude sur la ligne 2 du tramway : 4 285 668 €.

BUDGET ANNEXE NICE-MÉRIDIA

❖ L'exécution générale du budget annexe

✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 1 919 083 € répartis à raison de :

- o Dépenses d'investissement : 18 840€
- o Dépenses de fonctionnement : 1 900 243€

✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 7 919 083 € répartis à raison de :

- o Recettes d'investissement : 1 900 243€
- o Recettes de fonctionnement : 6 018 840€

❖ Les taux d'exécution

Le budget annexe de Nice-Méridia est géré en comptabilité de stocks. Deux lots ont été vendus en 2016 concernant l'Ilôt ROBINI pour 6 M€.

❖ La politique d'emprunt

Néant

❖ Le résultat global de l'exercice 2016

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde négatif de l'exercice 2015 de - 6 038 376 €, par un solde négatif de - 4 156 972€.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat excédentaire de l'exercice 2015 de 6 186 657 €, par un solde positif de 10 305 900 €.

En en comptabilité de stocks, le déficit d'investissement n'a pas vocation à être couvert par le résultat de fonctionnement. Par conséquent, le résultat de clôture 2016 libre d'affectation s'élève à 10 305 900 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (6,02 M€)

Il s'agit de la cession des terrains cadastrés OH 411 et OH 412 (Ilôt Robini) pour 6 M€, et de subventions du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (0,018 M€).

➤ Recettes d'ordre (néant)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ Dépenses réelles (néant)

➤ Dépenses d'ordre (1,9M€)

Ce montant constate la sortie de stock des deux terrains de l'Ilôt Robini.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (néant)

➤ Recettes d'ordre (1,9M€)

Ce montant constate la sortie de stock des deux terrains de l'Ilôt Robini.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ Dépenses réelles (0,018 M€)

Il s'agit d'annulation des titres de recette suite à imputation erronée concernant les subventions du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (0,018M€).

➤ Dépenses d'ordre (néant)

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C)

❖ L'exécution générale du budget annexe

✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 19 831 € répartis à raison de :

- o Dépenses d'investissement : néant
- o Dépenses de fonctionnement : 19 831 €

✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 176 170 € répartis à raison de :

- o Recettes d'investissement : 6 918 €
- o Recettes de fonctionnement : 169 252 €

❖ Les taux d'exécution

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement de: 0 % en dépenses , 0 % en recettes ;
- en fonctionnement de : 4,67% en dépenses, et de 63,06% en recettes.

❖ La politique d'emprunt

Néant

❖ Le résultat global de l'exercice 2016

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde négatif de l'exercice 2015 de - 10 713 €, par un solde négatif de - 3 795 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat déficitaire de l'exercice 2015, soit - 236 430 €, par un résultat de clôture déficitaire de - 87 008 €.

Le résultat de clôture 2016, libre d'affectation, est nul.

➤ Recettes réelles (0,17 M€)

Il s'agit principalement des recettes liées aux visites-diagnostic chez des particuliers disposant d'assainissement non-collectif, ainsi qu'une aide spécifique de l'Agence de l'Eau pour la performance épuratoire (4 820 €).

➤ Recettes d'ordre (néant)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ Dépenses réelles (0,012 M€)

D'un montant de 12 913 €, elles correspondent à :

☐ des charges à caractère général : 11 575 €

☐ des charges exceptionnelles : 1 338 €

➤ Dépenses d'ordre (0,006 M€)

Elles correspondent à des écritures d'amortissement de biens immobilisés.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (néant)

➤ Recettes d'ordre (0,006 M€)

Elles correspondent, pour 6 918 €, aux écritures d'amortissements de l'année.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Aucune dépense

❖ L'exécution générale du budget annexe

✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 3 826 449 € répartis à raison de :

- o Dépenses d'investissement : 197 028 €
- o Dépenses de fonctionnement : 3 629 421 €

✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 2 981 713 € répartis à raison de :

- o Recettes d'investissement : 321 638 €
- o Recettes de fonctionnement : 2 660 075 €

❖ Les taux d'exécution

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement de: 28,10% en dépenses , et de 99,13% en recettes ;
- en fonctionnement de : 90,61% en dépenses, et de 63,88% en recettes.

❖ La politique d'emprunt

La politique d'emprunt se traduit au 31 décembre 2016 par un encours d'un montant total de 862 174 €, soit 0,07 % de l'encours total de la Métropole.

L'annuité des emprunts s'élève à la somme de 114 946 €, soit 31 888 € au titre des intérêts et 83 058 € au titre du capital.

❖ Le résultat global de l'exercice 2016

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde négatif de l'exercice 2015 de -14 196 073 €, par un solde positif de 3 091 514 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat excédentaire de l'exercice 2015 de 3 221 937 €, par un solde positif de 3 114 211 €.

Le résultat de clôture 2016, libre d'affectation, est nul.

➤ Recettes réelles (2,66M€)

D'un montant total de 2 660 075€, elles comprennent essentiellement les produits de gestion courante au titre des redevances des Parcs-autos de Nice, Vence et Cagnes sur Mer.

➤ Recettes d'ordre (Néant)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ Dépenses réelles (3,42M€)

S'élevant à la somme de 3 423 534€, elles se divisent en :

- ☐ Charges à caractère général : 3,24 M €, dont
 - 1 974 368€ versés aux délégataires au titre de la franchise horaire ;
 - 48 214€ de participation du budget annexe vers le budget principal ;
 - 1 400 952€ de charges diverses (charges locatives, taxes foncières, études).
- ☐ Charges de personnel : 155 139€
- ☐ Charges financières : 31 888 €
- ☐ Charges exceptionnelles : 69,18€

➤ Dépenses d'ordre (0,21M€)

Elles correspondent à des écritures d'amortissements d'immobilisations pour 205 887€.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (0,12M€)

D'un montant de 115 750€, elles correspondent à l'affectation du résultat 2015.

➤ Recettes d'ordre (0,21M€)

Elles correspondent à des écritures d'amortissements d'immobilisations pour 205 887€.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ Dépenses réelles (0,2M€)

D'un montant total de 197 028€, elle correspondent :

☐ A des dépenses d'équipement, dont 113 838 € d'études

☐ Au Remboursement de l'encours en capital : 88 058 €

➤ Dépenses d'ordre (Néant)

BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES PORTUAIRES

❖ L'exécution générale du budget annexe

✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 2 555 358 € répartis à raison de :

- o Dépenses d'investissement : 462 699 €
- o Dépenses de fonctionnement : 2 092 659 €

✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 2 176 697 € répartis à raison de :

- o Recettes d'investissement : 211 849 €
- o Recettes de fonctionnement : 1 964 848 €

❖ Les taux d'exécution

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement, de 40,91% en dépenses, et de 0 % en recettes ;
- en fonctionnement, de 76,64% en dépenses, et de 57,86% en recettes.

❖ La politique d'emprunt

Néant

❖ Le résultat global de l'exercice 2016

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde positif de l'exercice 2015 de 99 847 €, par un solde négatif de - 151 001 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat excédentaire de l'exercice 2015 de 1 023 947 €, par un solde positif de 896 136 €.

Le résultat de clôture 2016, libre d'affectation, s'élève à la somme de 745 134 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (0,12 M€)

D'un montant total de 1 954 388 €, elles se décomposent en :

- ☐ Produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public (redevances domaniales d'usage): 1 167 810 € ;
- ☐ Remboursements de taxes foncières : 767 732 € ;
- ☐ Annulation-réduction de mandats sur exercices antérieurs : 15 218 € ;
- ☐ Reversements de titres restaurants : 3 628 €.

➤ Recettes d'ordre (0,010 M€)

Sélevant à 10 460 €, elles correspondent aux écritures d'amortissement de subventions transférables.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

➤ Dépenses réelles (1,88 M€)

D'un montant total de 1 880 810 €, elles se décomposent en :

- ☐ Charges à caractère général au titre de l'activité du service : 1 238 785 € ;
- ☐ Charges de personnel : 614 060 €,
- ☐ Charges exceptionnelles (dont paiement d'intérêts moratoires) : 27 964 €.

➤ Dépenses d'ordre (0,21 M€)

D'un montant de 211 849 €, elles correspondent aux amortissements d'immobilisations.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (néant)

➤ Recettes d'ordre (0,21 M€)

Pour 211 849€, elles correspondent à des écritures d'amortissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ Dépenses réelles (0,45 M€)

D'un montant de 452 239 €, elles comprennent des dépenses d'équipement dans les ports métropolitains, dont 426 331€ au titre d'études, notamment pour le port de Beaulieu sur Mer.

➤ Dépenses d'ordre (0,01 M€)

Elles correspondent, pour 10 460 € aux amortissements de subventions transférables.

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE AUTONOME DES M.I.N D'AZUR

❖ L'exécution générale du budget annexe

✓ En dépenses (réelles et d'ordre), à hauteur de 4 894 315 € répartis à raison de :

- o Dépenses d'investissement : 147 194 €
- o Dépenses de fonctionnement : 4 747 121 €

✓ En recettes (réelles et d'ordre), à hauteur de 5 325 504 € répartis à raison de :

- o Recettes d'investissement : 206 353 €
- o Recettes de fonctionnement : 5 119 151 €

❖ Les taux d'exécution

Calculés à partir des seules opérations réelles, ils sont :

- en investissement, de 23,53% en dépenses, et de 86,08% en recettes ;
- en fonctionnement, de 87,51% en dépenses, et de 90,56% en recettes.

❖ La politique d'emprunt

Néant

❖ Le résultat global de l'exercice 2016

La section d'investissement se clôture, après intégration du solde négatif de l'exercice 2015 de - 49 270 €, par un solde positif de 9 887 €.

La section de fonctionnement se clôture, après intégration du résultat excédentaire de l'exercice 2015 de 521 253 €, par un solde positif de 893 283 €.

Le résultat de clôture 2016, libre d'affectation, s'élève à la somme de 893 283 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (5,07 M€)

S'élevant à la somme de 5 068 560 €, elles sont composées :

- ☐ de redevances d'occupation, de loyers et charges : 4 044 191 € ;
- ☐ de produits divers de gestion courante : 524 552 € ;
- ☐ de produits exceptionnels (essentiellement d'indemnisations de sinistres) : 200 587 € ;
- ☐ de reprises de provisions sur créances douteuses : 285 025 € ;
- ☐ de versements au titre des chèques déjeûners : 14 205 €.

➤ Recettes d'ordre (0,05 M€)

D'un montant de 50 591 €, elles correspondent à des écritures d'amortissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

➤ Dépenses réelles (4,61 M€)

D'un montant total de 4 608 725 €, elles se décomposent en :

- ☐ Charges à caractère général au titre de l'activité du service : 2 292 446 € ;
- ☐ Charges de personnel : 1 883 519 € ;
- ☐ Charges de gestion courante : 163 438 € ;
- ☐ Charges exceptionnelles (indemnisations sinistres et intérêts moratoires) : 118 282 € ;
- ☐ Dotation aux provisions pour créances douteuses : 50 064 € ;
- ☐ Impôt sur les sociétés : 100 976 €.

➤ Dépenses d'ordre (0,14 M€)

Elles correspondent, pour 138 395 €, à des écritures d'amortissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

➤ Recettes réelles (0,07M€)

D'un montant de 67 958€, elles sont composées de :

- ☐ l'affectation du résultat à la couverture du solde négatif d'investissement : 49 271 € ;
- ☐ dépôts de garantie et cautionnements : 18 687 €.

➤ Recettes d'ordre (0,14 M€)

D'un montant de 138 395 €, elles correspondent à des écritures d'amortissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

➤ Dépenses réelles (0,96 M€)

D'un montant total de 96 603 €, elles se décomposent en :

- ☐ Dépenses d'équipement et de matériel : 77 596 € ;
- ☐ Dépenses financières (dont cautions) : 19 007€.

➤ Dépenses d'ordre (0,05 M€)

Elles correspondent, pour 50 591€, à des écritures d'amortissement.

Annexe 1 : TABLEAU DES RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2016

BUDGETS	Résultat global de fonctionnement (N+N-1)	Résultat d'investissement reporté (N-1)	Solde de la section d'investissement (R001/D001)	Résultat à affecter à la couverture du besoin de financement (compte 1068)	Résultat libre d'affectation (après couverture du besoin de financement de la section d'investissement) (R002/D002)
Budget principal	64 997 865,04	129 146,43	-21 943 154,39	21 943 154,39	43 054 710,65
Budget annexe de l'Assainissement collectif	39 731 358,25	-14 539 684,36	-10 751 585,55	10 751 585,55	28 979 772,70
Budget annexe de l'Eau	- 464 072,01	-592 095,96	-435 594,61	-	- 464 072,01
Budget annexe des Transports	3 114 211,88	-14 196 073,60	3 091 514,40	-	3 114 211,88
Budget Annexe Nice Meridia	10 305 900,79	-6 038 376,21	-4 156 972,90	-	10 305 900,79
Budget annexe de l'Assainissement non collectif (SPANC)	-87 008,32	-10 713,61	-3 795,48	-	-87 008,32
Budget annexe des Activités portuaires	896 136,15	99 847,85	-151 001,45	151 001,45	745 134,70
Budget annexe des Parcs de stationnement	-969 346,34	-350 912,69	-226 302,49	-	-969 346,34
Budget annexe de la Régie autonome des MIN d'Azur	893 283,97	-49 270,84	9 887,73	-	893 283,97
TOTAL DU RESULTAT CONSOLIDE	118 418 329,41	-35 548 133,29	-34 715 795,74	32 997 532,39	85 572 588,02

Annexe 2 : Glossaire des sigles utilisés dans le présent rapport

AC	Attribution de compensation
AERMC	Agence de l'eau Rhône Alpes Méditerranée Corse
ALUR	Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
ANRU	Agence nationale pour le renouvellement urbain
AVAP	Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
CACI	Cellule d'animation des clauses d'insertions
CADAM	Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes
CEEI	Centre européen d'entreprises et d'innovation
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CFE	Contribution forfaitaire des entreprises
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFL	Comité des finances locales
CLETC	Commission locale d'évaluation des transferts de charges
CLERCT	Commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées
CUCS	Contrats urbains de cohésion sociale
CVAE	Contribution à la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGD	Dotation globale de décentralisation
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DSM	Dotation de solidarité métropolitaine
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale

EPIC	Etablissement public industriel et commercial
FAU	Fonds d'aménagement urbain
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
IEMP	Indemnité d'exercice des missions des préfectures
IFER	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux
IMREDD	Institut méditerranéen des risques et du développement durable
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISS	Indemnité spécifique de service
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
MAPTAM	Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
MIN	Marché d'intérêt national
MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PAPI	Plan d'aménagement de prévention d'inondations
PIC	Pacte d'intérêt commun - opération programmée d'amélioration de
OPAH	l'habitat
PIG	Programme d'intérêt général
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PIB	Produit intérieur brut
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNRQAD	Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés

REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
RSA	Revenu de solidarité active
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SPL	Société publique locale
SPANC	Service public de l'assainissement non collectif
SRU	Solidarité et renouvellement urbains
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TH	Taxe d'habitation
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
UVE	Unité de valorisation énergétique